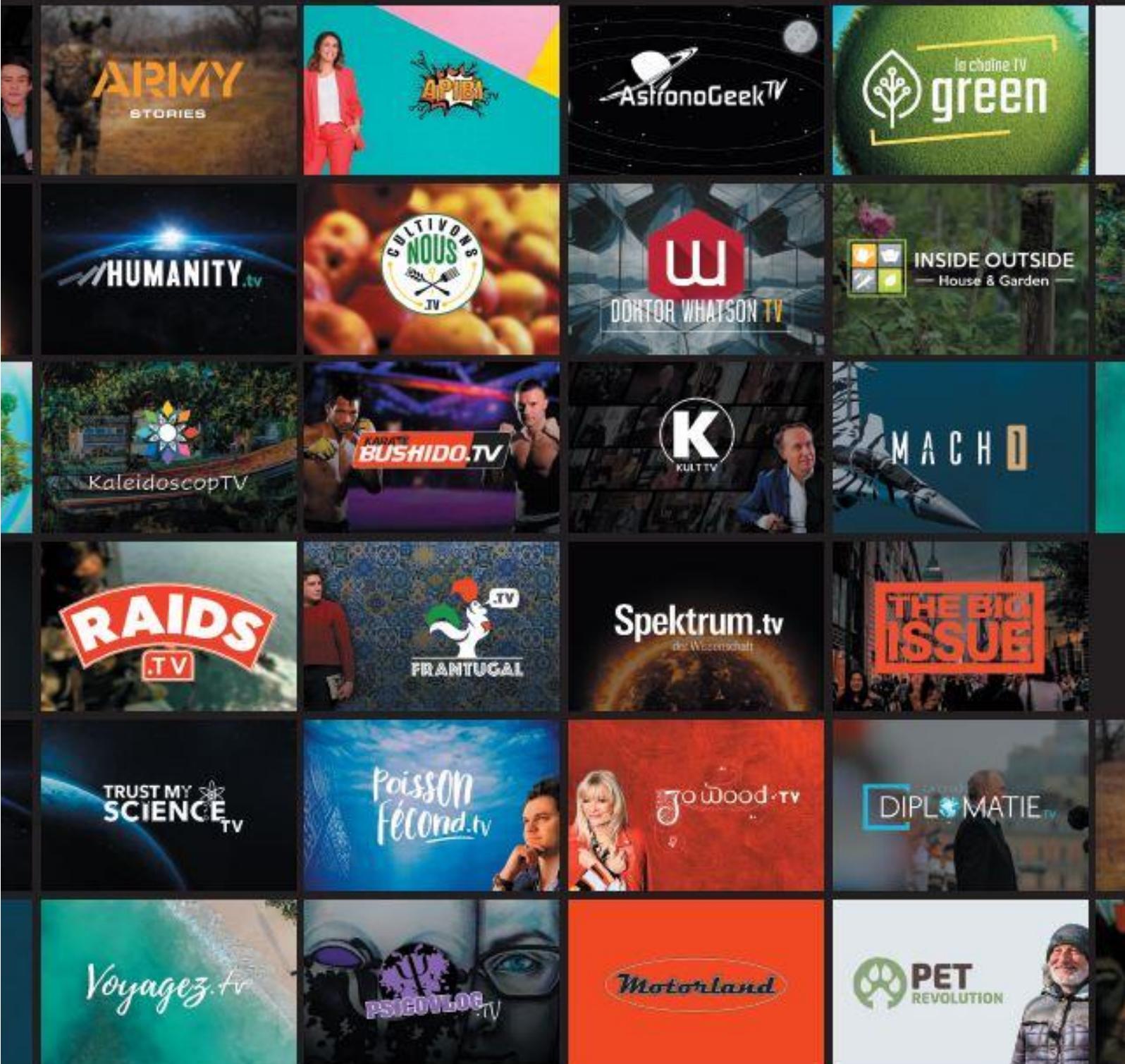


Alchimie

Dynamic Digital Distribution



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2020

Unique marketplace model in the video streaming ecosystem

Ticker: **ALCHI**
 Stock Market: Euronext Growth Paris
 Market Cap: €79m – 26/03/21
 Shareholders: 52.96% HLD, 3.15% Iseran Management, 13.42% Nicolas d'Hueppe, CEO, 6.13% Executives and management, 24.33% Free float

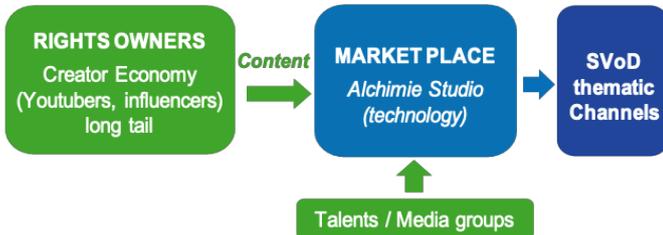
- **ALCHI is a marketplace** where Talents aggregate content to produce **SVoD thematic channels**
- These channels are largely distributed directly or through a large network of distributors
- Content is available thanks to the development of the *Creator Economy* (people making profit out of creating content) and the long tail effect (media groups recycling content already used)
- Based on **revenue sharing**, ALCHI's business model does not bear the risk of owning content
- With its unique platform model, **ALCHI differs from its competitors** and will continue to benefit from overall SVoD market market growth (+15% CAGR 2018-25e according to Digital TV)
- **ALCHI already operates internationally** in 4 languages
- In 2024e, it targets revenues of €150m, 20% EBIT margin (600 channels and 3.3m subscribers)

KEY NUMBERS

€ 28.9m 2020 sales
 70 channels co-edited with talents
 330 000 subscribers
 70 000 hours of content
 300+ right holders agreements
 63+ partnerships with distributors

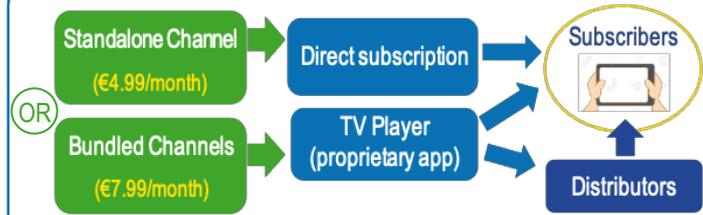
A UNIQUE MARKETPLACE TO CREATE SVOD CHANNELS...

- New ways of monetising content by **rights owners**:



- **Rights owners select** content to co-publish their SVoD channel
- **Short "time-to-market"**: 8 weeks only to create a **SVoD channel** (50 h of content)

... WIDELY DISTRIBUTED DIRECTLY AND INDIRECTLY



- TVPlayer is an ALCHI-owned app which enables subscribers to watch a package of channels
- ALCHI's strong thematic channel offering allows distributors to differentiate their offer

DE-RISKING THANKS TO REVENUE-SHARING MODEL

- No minimum guaranteed
- No payment for unused content on the platform
- All stakeholders are paid on a revenue sharing basis

Revenue sharing (average split)

STANDALONE CHANNEL		BUNDLED OFFER	
Rights owners	33%	Distributors	18%
Talents/Media Groups	33%	Rights owners & Talents	24%
Alchimie	33%	Marketing costs	44%
		Alchimie	14%

TV MARKET SECULARLY MOVING FROM LINEAR TV TO SVOD

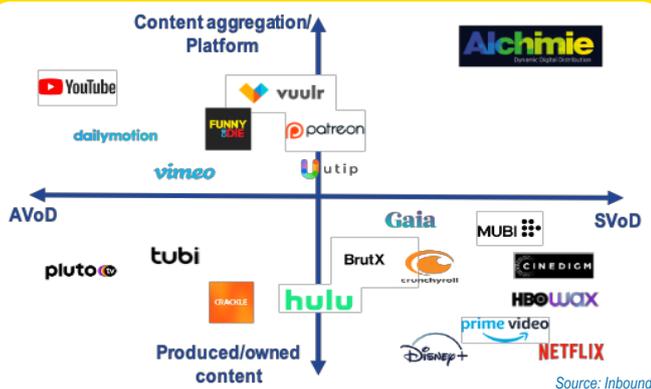
- A fast growing SVoD market thanks to....



Source: Digital TV

- a decrease in linear TV (cord-cutting)
- a fragmented audience who wants to choose when, where and what to watch
- Growth accelerated by the recent lockdowns

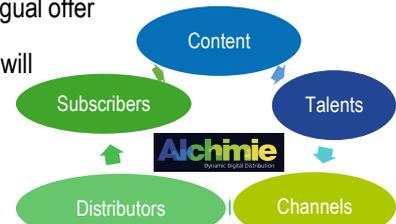
A UNIQUE COMPETITIVE POSITION



Source: Inbound

POSITIVE EBIT AND FCF GENERATION FROM Q4 2022

- **Growth drivers**:
 - **International expansion** based on a large distribution network and a multi-lingual offer
 - **Virtuous circle** which will speed up the pace of channels creation
- **ALCHI targets FCF generation** in Q4 2022 with 210 channels
- **2024e sales : €150 m with a 20% EBIT margin**



IMPORTANT NOTICE

The information used in preparing this profile was obtained from sources to which Inbound Capital have been authorised access. Inbound Capital has made no independent verification of the information. Accordingly no representation or warranty of any kind (whether express or implied) is given by Inbound Capital and its employees as to the accuracy, completeness or fitness for any purpose of this document. This document remains confidential and should not be copied or disseminated without the prior authorisation of Inbound Capital.

TABLE DES MATIERES

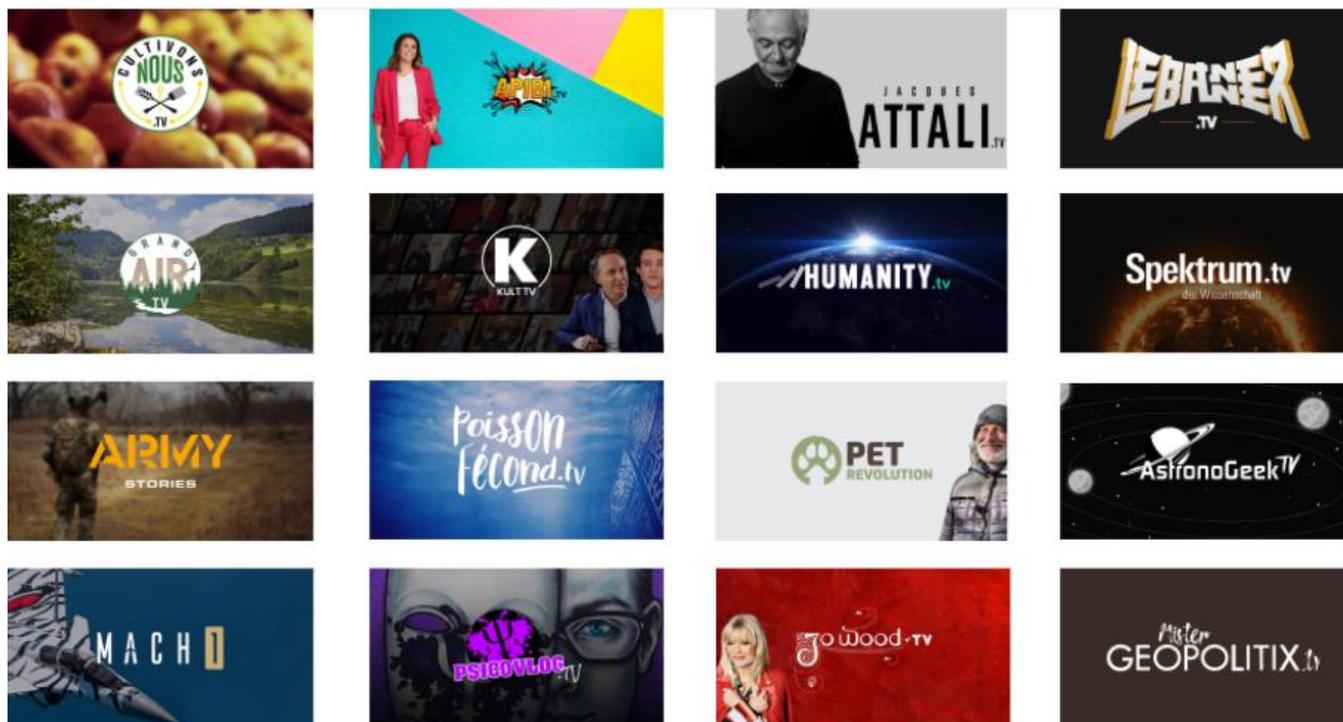
PRESENTATION DES ACTIVITES	3
CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
COMITE DE DIRECTION DU GROUPE	6
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE	
ANNUELLE DU 8 JUIN 2020	9
ACTIVITE, RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE	10
APPROBATION DES COMPTES ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT	20
FILIALES ET PARTICIPATIONS	20
INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT	21
INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX	24
INFORMATIONS DIVERSES	25
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	26
NOTES ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION	35
ANNEXE 1 : TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	35
ANNEXE 2 : TABLEAU DES DIVIDENDES DES TROIS DERNIERS EXERCICES	35
ANNEXE 2 : RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ATTRIBUTION GRATUITES D'ACTIONS	36
INFORMATIONS FINANCIERES	37
COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2020	38
NOTE 1 PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES FAITS MARQUANTS	43
1.1 Information relative à la Société et à son activité	43
1.2 Faits marquants de l'exercice	43
NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES	46
2.1 Base de préparation des comptes	46
2.2 Utilisation de jugements et d'estimations	47
NOTE 3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION	48
NOTE 4 INFORMATION SECTORIELLE	50
NOTE 5 DETAIL DE L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE	53
5.1 Écarts d'acquisition et tests de dépréciation	53
5.2 Immobilisations incorporelles	55
5.3 Immobilisations corporelles	56
5.4 Actifs au titre de droits d'utilisation et dettes de locations	57
5.5 Autres actifs financiers	59
5.6 Créances clients	60
5.7 Autres actifs courants	61
5.8 Créances fiscales et sociales	61
5.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie	61
5.10 Capitaux propres	62
5.11 Dividendes versés	63
5.12 Provisions	63
5.13 Dettes financières courantes et non courantes	63
5.14 Avantages du personnel	66
5.15 Dettes fournisseurs	67
5.16 Autres dettes fiscales et sociales et passifs courants	68
5.17 Juste valeur des instruments financiers	68
NOTE 6 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	69
6.1 Chiffre d'affaires	69

6.2	Détails des charges et produits par fonction	70
6.2.1	Coûts des ventes	70
6.2.2	Technologies et Développement.....	71
6.2.3	Frais de marketing et des ventes	71
6.2.4	Frais généraux et administratifs	71
6.3	Effectifs et masse salariale	71
6.4	Résultat financier	72
6.5	Impôts sur les bénéfices	72
6.6	Résultat par action.....	73
NOTE 7	ACTIVITES NON POURSUIVIES	75
7.2	Trésorerie nette des activités arrêtées ou en cours de cession.....	77
NOTE 8	ENGAGEMENTS HORS BILAN	78
NOTE 9	AUTRES INFORMATIONS	79
9.1	Gestion et évaluation des risques financiers	79
9.2	Risque de taux	79
9.3	Risque de crédit et de contrepartie.....	79
9.4	Risque de change	79
9.5	Risque de liquidité	79
9.7	Parties liées	80
9.7.1.	Transactions avec les parties liées.....	81
9.7.3.	Honoraires des Commissaires aux comptes	81
ALCHIMIE SA	85
COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020	85
BILAN	85
COMPTE DE RESULTAT	87
NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	88
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020	97
RAPPORT SPECIAL DUC COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	Erreur ! Signet non défini.97

PRESENTATION DES ACTIVITES

Alchimie, acteur de la SVOD et de la télévision sur Internet

Alchimie est une plateforme vidéo qui permet aux médias et aux talents de lancer leur propre service de vidéo à la demande par abonnement. La société a édité ou co-édité plus de 90 services en France et à l'étranger avec des groupes médias (Prisma, Zinet, Aerion), des célébrités (Jacques Attali, Edouard Bergeon & Guillaume Canet, Valérie Benaim) et des talents connus sur les réseaux sociaux (Até Chuet, Astronogeek, Mister Geopolitix). Alchimie lance désormais en moyenne une nouvelle chaîne par semaine.



Lancer un service en moins de 2 mois

Constituer un service SVOD (Service de vidéo à la demande) avec Alchimie devient un exercice extrêmement simple avec un investissement initial limité. Le talent, après avoir signé un contrat de coédition, accède à Alchimie Studio, l'interface de la plateforme, pour sélectionner des contenus, créer des playlists et animer le service. La publication d'un site sur l'ordinateur ou mobile se fait ensuite automatiquement avec un système de paiement à l'abonnement dédié. Il ne reste plus pour le talent qu'à faire la promotion de ce service sur ses réseaux sociaux ou dans sa communication traditionnelle pour convertir une partie de son audience en abonnés payants.

Alchimie, une offre unique, fruit d'un investissement de 23 millions d'euros en 3 ans

Alchimie offre 3 briques essentielles au lancement et au développement d'une offre de SVOD :

1. Alchimie propose de mettre à disposition de ses talents un catalogue de droits de près de 70 000 heures de vidéo agrégées auprès de producteurs indépendants et de groupes médias en France et à l'étranger sur des thématiques aussi diverses que la science, le voyage, l'histoire, l'aviation, l'environnement, etc... Alchimie offre à ces ayants droits une nouvelle fenêtre de monétisation de leur contenu après l'exploitation classique en télévision et en replay en donnant l'opportunité d'être proposé dans des services SVOD exclusifs et originaux.
2. Alchimie assure l'ensemble de la chaîne technologique, de bout en bout, depuis l'ingestion du contenu

au streaming en passant par le player, le paiement, la gestion des royalties pour les contenus, la data ou les exports de contenus chez des tiers comme les opérateurs ou Amazon. Alchimie possède l'ensemble des modules technologiques et est autonome dans l'exploitation des services ce qui lui permet une grande réactivité, une maîtrise des marges et une capacité à proposer des partenariats innovants notamment avec les distributeurs.

3. Enfin, Alchimie amplifie la distribution du service pour accroître son nombre d'abonnés au-delà du site initialement lancé en assurant les démarches commerciales auprès d'opérateurs télécoms, de portails web, de constructeurs de terminaux, etc... afin d'y référencer le service et profiter ainsi du trafic de ces acteurs en demande de services de vidéos originaux.

Alchimie offre aux talents un formidable outil de monétisation de leur communauté

Le modèle économique d'Alchimie repose entièrement sur du partage de revenus. Les intérêts de tous les acteurs sont alignés. La prise de risques est conjointe. En échange d'un accès sans frais à la plateforme permettant d'éliminer toutes les barrières à l'entrée au marché de la SVOD, le talent consent à partager les revenus et la propriété de la base d'abonnés avec Alchimie, dans un mode de partenariat long terme. La proposition d'Alchimie peut représenter pour certains d'entre eux un levier beaucoup plus fort que la publicité traditionnelle sur Youtube.

Retrouver les chaînes d'Alchimie

Les chaînes d'Alchimie sont distribuées en mode « bouquet » ou en mode « individuel ».

Dans le mode « bouquet », elles sont présentes dans l'application d'Alchimie, TVPlayer présente dans le Google Play, l'Apple Store ou tvplayer.com. Cette application est déployée en Espagne, en France, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Le prix est alors en moyenne de 8 euros par mois pour un accès à la totalité des chaînes du pays.

Dans le mode individuel, les chaînes sont accessibles à travers un adresse web depuis un ordinateur ou un mobile (jacquesattali.tv, cutivonsnous.tv, mach1.tv, etc...). Elles sont dans ce cas commercialisées à l'unité entre 2,99 euros et 4,99 euros, sans engagement. Certaines d'entre elles sont accessibles sur des box opérateurs (SFR, Yoigo), des portails télécoms (Movistar, Orange) ou des plateformes digitales (Amazon).

Le marché de la SVOD accéléré par la pandémie

L'adoption de ces nouvelles formes de télévision a été accélérée par la pandémie et ses confinements à répétition. La crise sanitaire de la Covid 19 a révélé une tendance de fond qui était connue sous le nom de « cord-cutting » pour désigner tous ces foyers qui résilient leur offre de câble traditionnelle pour basculer dans l'univers d'Internet afin de faire des économies et de souscrire à des services dont ils ont vraiment l'usage contrairement à des offres groupées pléthoriques.

Les dernières données démontrent un appétit croissant dans tous les pays du monde avec un taux de pénétration de la SVOD en constante hausse. Le nombre de services par abonné est un indicateur important pour la société car Alchimie est souvent perçue comme un « Netflix en plus ». Fin 2020, aux Etats-Unis, 50% des abonnés l'était déjà à 4 services ou plus confirmant ainsi l'opportunité d'offrir des contenus thématiques de passions et de niche à côté des offres grand-public comme Netflix, Amazon ou Salto largement constituées de séries et de films.

Alchimie en quelques chiffres

- 90+ chaînes
- 330 000 abonnés payants au 31/12
- 300+ ayants droits
- 70 000 heures de vidéos
- 60+ partenariats de distribution

- 125 collaborateurs
- 16 nationalités dans 5 bureaux

Les partenariats clés

Ayants droits : France Télévision / All3media / Switch International / ZDF Enterprises / Flame / Zed / Off the Fence / Java / Point du jour

Distribution : Amazon Fire / Orange / Vodafone / Movistar / Samsung / Huawei / Amazon Channels / SFR / Bouygues Télécom / Telekom / Apple / Google Plays

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Nicolas d'Hueppe**

Président du Conseil d'Administration

- **Elisabeth Maugars**

Membre du Conseil d'Administration

Membre et Présidente du
Comité d'audit

- **Gabriel Fossorier**

Membre du Conseil d'Administration

Membre et Président du Comité des
nominations et des rémunérations

- **Florence Lagrange**

Membre du Conseil d'Administration

Membre du Comité du comité des
nominations et des rémunérations

Membre du Comité d'audit

- **Xavier Buck**

Membre du Conseil d'Administration

Membre du Comité d'audit

- **Cédric Ponsot**

Membre du Conseil d'Administration

Membre du Comité des nominations
et des rémunérations

- **Jean-Philippe Hecketsweiler**

Membre du Conseil d'Administration

COMITE DE DIRECTION DU GROUPE

- **Nicolas d'Hueppe**

Chief Executive Officer

- **Sherine Seif**

VP Distribution

- **David Amiot**

Chief Technical Officer

- **Nicolas Cantau**

Chief Publishing Officer

- **Blandine Weill**

VP International Development

- **Jean-Michel Neyret**

Chief Operating Officer

- **Emma Kebir**

VP HR

- **Stéphane Taillefer**

Chief Financial Officer

Attestation de la personne responsable du rapport financier annuel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent un image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion figurant aux pages 10 à 23 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des filiales comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

A Aubervilliers, le 22 avril 2021

Monsieur Nicolas d'Hueppe
Président Directeur Général



Rapport de gestion

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 8 JUIN 2021

Mesdames, Messieurs, chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale afin de vous rendre compte de l'activité de notre société Alchimie (la *Société*) et de notre groupe (le *Groupe*) durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et pour soumettre à votre approbation les comptes individuels et consolidés dudit exercice.

Lors de l'Assemblée, les rapports établis par le Commissaire aux comptes vous seront également présentés.

Les rapports du Commissaire aux comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social (et sur le site internet <https://www.alchimie-finance.com/>) dans les conditions et délais prévus par la Loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise a été intégré dans le présent rapport de gestion dans une section spécifique.

ACTIVITE, RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE

1. Faits marquants de l'exercice 2020

1.1 Restructurations juridiques

Au cours du second semestre 2020, la Société a lancé le processus d'introduction en bourse sur le marché Euronext Growth de Paris. Préalablement à l'introduction en bourse, la Société a effectué des restructurations au sein du Groupe, à savoir, principalement :

- En date du 6 novembre 2020, il a été décidé de :
 - o Diviser par 35 la valeur nominale des actions de la Société avec une multiplication corrélative par 35 du nombre d'actions de la Société. Par conséquent, le capital de la Société était composé, à l'issue de cette décision, de 3 500 000 actions de 1 euro de valeur nominale ;
 - o Transformer la Société en société anonyme à Conseil d'Administration ;

Sous condition suspensive du *pricing* de la Société (constatée le 24 novembre 2020) :

- o Fusionner la société Aspin Management par voie d'absorption par la Société et augmenter le capital d'un montant nominal de 3 300 867 euros par émission de 3 300 687 actions ordinaires nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 1 euro chacune en rémunération des apports consentis. La prime de fusion liée à cette opération s'est élevée à 2 219 029 euros ;
 - o Réduire le capital social de la Société de 3 500 000 euros par annulation des actions auto-détenues en conséquence de la réalisation de la fusion. Ainsi, les 3 500 000 actions ordinaires de la Société détenues auparavant par Aspin Management ont été annulées.
- Le 13 novembre 2020, la Société Générale, en sa qualité d'agent, a accepté la demande de *waiver* adressée aux banques prêteuses autorisant les opérations juridiques relatives au processus d'introduction en bourse, la distribution des actions de la société Cellfish à ses actionnaires et l'augmentation de capital de la Société. Un gage-espèces a été mise en place à hauteur du capital restant dû en contrepartie.
 - Le 19 novembre 2020, il a été proposé aux actionnaires détenant des actions de préférence de catégorie B autres qu'HLD Europe une offre de rachat des actions qui a été acceptée par l'ensemble desdits actionnaires pour un montant de 57 000 euros.
 - Le 24 novembre 2020, il a été conclu une convention d'avance en compte-courant d'associé avec HLD Europe pour un montant de 7 983 780,58 euros faisant suite :
 - o A l'annulation des actions de préférence de catégorie A et B détenues par HLD Europe dans la société Aspin Management absorbée par la Société, et
 - o Au remboursement des obligations convertibles en actions ordinaires émises par Aspin Management le 28 avril 2020 pour un montant de 3 000 000 euros au bénéfice de HLD Europe.

Le compte courant est rémunéré au taux d'intérêt annuel de 5% jusqu'à l'échéance (4 ans). Un remboursement d'au moins 10% hors intérêts est prévu à chaque date d'anniversaire.

- Le 27 novembre 2020, il a été décidé :
 - o De constater la réalisation de l'augmentation de capital par voie d'offre au public d'un prix unitaire de 16,20 euros (prise d'émission incluse) avec une création de 1 102 135 actions nouvelles de 1 euro chacune de montant nominal et une prime d'émission de 16 752 452 euros. Les frais

externes directement attribuables à l'opération de capital s'élèvent à 912 milliers d'euros et ont été comptabilisés en diminution de la prime d'émission ;

- D'approuver la conclusion du contrat de liquidité entre la Société et Gilbert Dupont.

1.2 Cession et distribution de l'activité de Personnalisation du mobile France et des activités de Jeux mobile

- En complément des opérations juridiques préparatoires au processus d'introduction en bourse sur le marché Euronext Growth, il a été décidé, le 6 novembre 2020, l'apport partiel d'actifs de la branche complète et autonome d'activité « Personnalisation du mobile et Jeux, Legacy Cédé » à la société Cellfish SAS avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2020 et la distribution aux associés de la Société des actions composant l'intégralité du capital social de Cellfish, dont les intérêts minoritaires avaient préalablement été acquis par la Société, par imputation sur la prime d'émission.
- Ainsi, le Groupe a conservé les activités historiques, « Legacy Conservé », qui ne nécessitent pas d'investissement avec une allocation de ressources marginale. Ces activités conservées constituent par leurs clientèles composées principalement de groupes Media un potentiel de développement commercial de l'activité Vidéo au centre de la Stratégie du Groupe.

1.3 Dépréciation du goodwill de l'activité Legacy

Dans le cadre de la distribution des actions composant le capital social de la société Cellfish à ses actionnaires, autorisée par le Conseil d'Administration du 24 novembre 2020, la Société a procédé dans les comptes consolidés à la dépréciation du *goodwill* des actifs concernés « Legacy » dans les comptes au 31 décembre 2020, pour un montant de 1360K euros. L'écart d'acquisition de l'activité Legacy a été évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de l'activité conservée (les valeurs relatives ont été calculées sur la base des cash-flows depuis le 1^{er} juillet 2020 et futurs). Selon cette méthodologie, il a été estimé que les valeurs relatives de l'activité Legacy cédée et de l'activité Legacy conservée étaient de 50%/50%.

2. Activité, résultats et situation financière du Groupe et de la Société

En application des dispositions législatives (article L.233-18 du Code de commerce) et réglementaires (article R.233-3 du Code de commerce), il a été appliqué la méthode de consolidation par intégration globale dans la mesure où les sociétés du Groupe sont sous le contrôle exclusif de la Société.

Le tableau des filiales et participations est présenté en annexe des comptes annuels.

2.1 Activité de l'ensemble du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Le **chiffre d'affaires 2020 a atteint 28,9 millions d'euros** en augmentation de 22,46% par rapport au chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2019 qui s'élevait à 23,6 millions d'euros. L'objectif de 27 millions d'euros communiqué lors de l'introduction en bourse a été surpassé de près de 2 millions d'euros dans un contexte économique chaotique lié à la pandémie.

Cette surperformance a été générée par l'activité principale, la vidéo qui progresse de **37%** par rapport à 2019 pour atteindre un chiffre d'affaires de 25,2 millions d'euros. Le chiffre d'affaires est issu des 330 000 abonnés payants souscrivant aux 70 chaînes co-éditées soit individuellement soit sous forme de bouquet dans l'application TVPlayer. L'ARPU12 s'établit à 22,7 euros au mois de décembre (1)¹.

(1) L'ARPU12 du Groupe correspond au chiffre d'affaires (revenu moyen du Groupe, déduction faite des commissions de facturation) d'une cohorte d'abonnés (regroupement d'abonnés pour un service donnée (offres *stand alone* ou offres packagées) sur une période de 12 mois rapportée au nombre d'abonnés de la cohorte.

Les offres francophones ont été les plus dynamiques en 2020. Le chiffre d'affaires a augmenté de +200%. Plus de 40 chaînes ont été lancées dans le courant de l'année avec des talents et des médias de premier plan, notamment Poissonfecond.tv avec le youtubeur éponyme au 3 millions de « followers », Cultivonsnous.tv avec le réalisateur et auteur Edouard Bergeon et Guillaume Canet en parrain, lachainediplomatie.tv avec le magazine Diplomatie édité par le groupe Aérion.

La zone hispanophone a connu également une croissance très soutenue pour sa deuxième année d'activité grâce à des accords de distribution avec les opérateurs télécoms (Movistar, Orange et Yoigo) et des chaînes originales et exclusives comme Vaughan.tv avec le groupe de formation à l'anglais ou Espaciomisterio.tv co-éditée avec le magazine de Prisma.

La contribution des zones anglophones et germanophones a été plus modeste en 2020. La pandémie a généré des retards dans le déroulement du plan d'action. De nouveaux accords de distribution ont été néanmoins signés comme Netgem en UK ou Vodafone en Allemagne et le modèle de chaînes co-éditées a été lancé avec des références comme le magazine The Big Issue, les célébrités Doktor Karan et Michael Rowe au Royaume-Uni ou le journal Spektrum der Wissenschaft et le Youtubeur Doktor Whatson en Allemagne.

Le Groupe ayant cédé le 24 novembre 2020 l'activité historique de contenus pour mobile, celles-ci sont désormais classées en « activités destinées à être cédées », en application de la norme IFRS 5. Par conséquent, le résultat opérationnel du Groupe n'intègre plus le résultat de ces activités au titre des années 2019 et 2020 ainsi, tous les chiffres et commentaires suivants excluent leur contribution.

L'activité Legacy conservée (monétisation d'audience en Allemagne) affiche une baisse anticipée de -28% pour s'établir à 3,8 millions d'euros dans une décroissance naturelle liée à la maturité des services et un impact négatif de la Covid19 sur le service de vente de tickets de matchs de football de grands clubs allemands.

Par secteur opérationnel en milliers d'euros	2020			2019		
	VIDEO	LEGACY	TOTAL	VIDEO	LEGACY	TOTAL
Chiffre d'affaires	25 168	3 785	28 952	18 391	5 250	23 641
Coût des ventes	-13 035	- 759	-13 794	-8 587	-1 273	-9 860
Marge brute	12 133	3 026	15 158	9 804	3 977	13 781
% Marge Brute	48%	80%	52%	53%	76%	58%
Frais technologiques et développement	-3 550	- 174	-3 724	-2 401	- 423	-2 824
Frais de marketing et vente	-14 025	- 135	-14 161	-12 019	- 835	-12 854
Frais généraux et administratifs	-5 583	- 317	-5 900	-2 994	- 655	-3 649
Résultat opérationnel	-11 025	2 399	-8 626	-7 611	2 065	-5 545
Résultat opérationnel des activités cédées			2 034			4 695

La marge brute de l'activité Vidéo s'établit à 48% comparée à 53% en 2019. Cette baisse passagère est essentiellement liée à l'intégration de TvPlayer racheté en Q4 2019 en UK qui passe par une rationalisation de l'offre contenu. La marge brute est également impactée temporairement par la structuration et le renforcement des équipes de création et d'éditorialisation des nouvelles chaînes. Des leviers d'amélioration sont identifiés pour permettre une progression de la marge brute. L'objectif est de remplacer des chaînes externes par des chaînes co-éditées dans les offres groupées en fonction des zones géographiques. Les nouvelles fonctionnalités de la plateforme Alchimie Studio ont pour objectif de rendre autonome les Médias et les Talents tant dans la construction d'une nouvelle chaîne que dans son animation au quotidien. Cette autonomie diminuera le besoin de ressources internes.

Les **charges d'exploitation** progressent de 18% (hors impact des frais liés aux restructurations juridiques et IPO

de 900K euros) à travers les frais technologiques et développement, de marketing et vente et frais généraux et administratifs.

Les frais techniques et de développement progressent de 32% en raison du renforcement des équipes qui développent et maintiennent les infrastructures. Le développement continu de nouvelles fonctionnalités dans la plateforme Alchimie Studio est au cœur de la stratégie pour rendre autonome les ayants-droit et les media-talents.

Les frais de marketing et de vente constitués de dépenses publicitaires, partage de revenu avec les Talents et de frais de personnel progressent de 10% de façon homogène. Le dimensionnement des équipes permet de renforcer et d'accroître le réseau de distribution (Amazon, Samsung, opérateurs télécom)

Les frais généraux et administratifs (hors impact des frais liés aux restructurations juridiques et IPO) augmentent de 37% dans la dynamique de l'internationalisation (effet année pleine de l'Angleterre) et le dimensionnement d'équipes de management à l'activité vidéo.

La perte opérationnelle de l'activité vidéo s'élève à 11 millions d'euros comparée à 7,6 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

L'activité Legacy clôture l'année avec un profit d'exploitation de 2,4 millions d'euros comparé à 2,1 millions d'euros compte tenu d'une mise sous contrainte des ressources pour maintenir en condition opérationnelle l'activité en décroissance.

2.2 Résultat consolidé du Groupe

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2019
Chiffre d'affaires	28 952	23 641
Résultat opérationnel	-8 626	-5 545
Résultat financier	-564	-201
Résultat exceptionnel	0	0
Produits (Charges) d'impôts	504	1 475
Résultat net des activités cédées	105	3 380
Résultat net	-8 582	-890

Le résultat financier s'élève à 564 milliers d'euros en hausse de 363 milliers d'euros. Le résultat financier se décompose principalement en intérêts d'emprunt pour 58 milliers d'euros, intérêts des obligations convertibles et compte courant de HLD Europe pour 250 milliers d'euros, 104 milliers d'euros au titre du service de la dette des contrats de locations, dette bancaire, 42 milliers d'euros d'annulation des titres auto-détenus et un écart de change de 108 milliers d'euros.

Les produits d'impôts s'établissent à 504 milliers d'euros comparés à 1 475 milliers d'euros compte tenu du reclassement des produits et des charges nettes d'impôt de l'activité Legacy cédée.

Au titre de l'exercice 2019, une charge d'impôt théorique est prise en compte dans le résultat net des activités cédées pour un montant de 1 315 milliers d'euros.

Au titre de l'exercice 2020, une charge d'impôt théorique est prise en compte dans le résultat net des activités cédées pour un montant de 570 milliers d'euros.

Compte tenu de la perte d'exploitation des activités Vidéo et Legacy, le solde d'impôts consolidé est un produit d'impôts de 160 milliers d'euros au titre de l'exercice 2019 et une charge d'impôts de 245 milliers d'euros pour l'exercice 2020. L'augmentation s'explique par un exercice profitable de la filiale Alchimie GmbH.

Le résultat net des activités cédées s'élève à 105 milliers d'euros (dont 570 milliers d'euros de charge d'impôts)

contre 3 380 milliers d'euros au titre de l'exercice clos en 2019 (dont 1 315 milliers d'euros)

2.3 Situation financière du Groupe

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 8,22 millions d'euros au 31 décembre 2020, en hausse de 2,28 millions d'euros sur l'année, qui s'explique principalement par l'augmentation de capital de 18 millions d'euros, d'une réduction de la prime d'émission de 7 millions d'euros (remboursement des actions de préférence détenues par HLD Europe et dissolution d'Aspin Management) et la perte de l'exercice 2020 de 8,58 millions d'euros.

La trésorerie nette des découverts bancaires s'établit à 14,96 millions d'euros au 31 décembre 2020, contre 4,2 millions d'euros au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 10,8 millions. Un gage espèces d'1,8 million d'euros est enregistré dans les actifs non courants (Autres actifs financiers), contrepartie de la dette bancaire.

Les emprunts et dettes financières s'établissent à 9,8 millions d'euros en hausse de 7,1 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2019. Cette progression s'explique par la mise en place de l'avance sur compte courant HLD Europe pour 8 millions d'euros dans le prolongement des opérations juridiques de préparation à l'introduction en bourse et par une diminution de 0,9 million d'euros de la dette bancaire lié au remboursement de l'annuité au titre de l'exercice 2020.

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2019	<i>en milliers d'euros</i>	2020	2019
Actif non courant	10 168	10 461	Capitaux propres	8 219	5 938
<i>dont Goodwill</i>	1 502	2 862	<i>dont Capital</i>	4 403	3 241
<i>dont Immobilisation incorporelles et corporelles</i>	2 626	2 266	<i>dont Primes, Réserves et Autres éléments du Résultat</i>	12 398	3 587
<i>dont Actifs au titre de droits d'utilisation</i>	3 557	4 059	<i>dont Résultat</i>	-8 582	-892
<i>dont créances fiscales non courantes et impôts différés actif</i>	482	1 180	Passif non courant	12 199	4 063
<i>dont autres actifs financiers non courants</i>	2 002	93	<i>Provisions pour risques et charges</i>	487	637
Actif courant	24 257	12 839	<i>dont passifs financiers</i>	8 162	0
<i>dont trésorerie et équivalents</i>	14 955	4 194	Passif courants	14 007	12 661
<i>dont créances clients, fiscales et sociales courantes et autres actifs courants</i>	9 302	8 645	<i>dont passifs financiers</i>	1 717	2 738
Total Actif	34 425	23 299	Total Passif	34 425	23 299

2.4 Activité et résultats de la Société

<i>en milliers d'euros</i>	2020	2019
Chiffre d'affaires	23 502	19 520
Résultat opérationnel	-3 958	-1 831
Résultat financier	-364	1 282
Résultat exceptionnel	97	-118
Produits (Charges) d'impôts	31	0
Résultat net	-4 194	-667

Le chiffre d'affaires réalisé en 2020 par la Société s'élève à 23 502 milliers d'euros, en croissance de 20% par rapport à l'exercice précédent. La progression est de 11% excluant la cession de contrats de distribution espagnols à la filiale Alchimie GmbH à qui le développement a été confié en septembre 2020.

La perte opérationnelle s'élève à -3 958 milliers d'euros en 2020 contre -1 831 milliers d'euros en 2019 en baisse de 2 127 milliers d'euros. Cette dégradation s'explique par l'augmentation des charges d'exploitation

avec notamment la progression des dépenses marketing et le dimensionnement des équipes nécessaires au développement du projet.

Le résultat financier ressort négatif à hauteur de 364 milliers d'euros comparé à un produit financier de 1 282 milliers d'euros expliqué par la reprise de dépréciation des titres de la filiale Cellfish4Media faisant suite au transfert universel de patrimoine au profit de la Société.

Le résultat exceptionnel est de 97 milliers d'euros. La hausse s'explique par une reprise de provisions pour risques et charges d'un litige social résolu.

Après prise en compte d'un produit d'impôt de 31 milliers d'euros, le résultat net au titre de l'exercice 2020 se solde par une perte de 4 194 milliers d'euros, contre une perte de 667 milliers d'euros en 2019.

3. Evènements postérieurs à la clôture

3.1 Crise sanitaire liée à la crise sanitaire de la Covid-19

En 2020, le Groupe a su réagir très rapidement en mettant en place une organisation agile basée à 100% sur le télétravail. Les outils étaient déjà en place et avaient été testés lors des grèves de décembre 2019. Toutes les décisions d'organisation ont toujours été prises en privilégiant la santé des différents collaborateurs.

La pandémie a été un révélateur et un accélérateur de la transformation des usages des consommateurs qui étaient déjà engagés. Les services de vidéo à la demande ont bénéficié pleinement du premier confinement qui a créé une situation unique de consommation de divertissement. L'impact a été néanmoins beaucoup moins marqué lors des étapes suivantes de l'épidémie.

Un an plus tard, même si la crise sanitaire de la Covid-19 est plutôt favorable pour la vidéo en général, il est à noter qu'elle génère une usure qui met à rude épreuve la gestion des projets en interne et en externe et ralentit des prises de décisions ou des opportunités commerciales notamment avec les très grandes organisations.

3.2 Acquisition de contrats de la société TV4 basée aux USA

Le 15 mars 2021, la Société a fait l'acquisition de plusieurs actifs de TV4 Entertainment aux Etats-Unis. La Société a racheté 9 chaînes SVOD (Inside Outside, Nautical, Motorland, etc...) distribuées sur Amazon Channels et Roku principalement avec 15 000 abonnés total représentant un peu moins de 1 million de dollars de chiffre d'affaires. Une filiale a été créée pour héberger ces actifs, commercialiser l'application TV Player sur le marché et mettre en place une équipe Alchimie issue de membres de TV4 et de nouvelles recrues.

3.3 Remboursement anticipé de la dette senior dans le prolongement de la mise en place du gage espèce

La Société a contracté un emprunt bancaire d'un montant de 5 500K euros le 30 juin 2016. Le capital restant dû au 31 décembre 2020 s'élève à 1 833K euros, avec deux dernières échéances au 30 juin 2021 et au 30 juin 2022. En date du 20 janvier 2021, la Société a remboursé de manière anticipée l'intégralité du capital restant dû avec le double objectif de réduire le coût de la charge financière et de récupérer pleinement sa capacité de manœuvre notamment dans le cas des acquisitions. Ce remboursement anticipé a été motivé par la volonté de réduire les charges financières liées à cet emprunt.

4. Evolution prévisible de la Société et du Groupe et perspectives pour 2021

La Société reste concentrée sur sa volonté d'atteindre l'équilibre au 4^{ème} trimestre 2022 passant notamment par la publication de 210 chaînes, le recrutement de 1,2 million d'abonnés et le doublement du chiffre d'affaires.

Les principaux développements 2021 seront :

- La coédition de nouvelles chaînes avec des Talents et des Médias,
- La distribution de ces chaînes de façon autonome ou à travers les offres packagées (TVPlayer),
- La signature de nouveaux accords de distribution avec des places de marchés, des constructeurs de télévisions ou de téléphones notamment,
- L'agrégation de nouveaux catalogues pour proposer aux médias et talents de nouvelles thématiques et renforcer celles actuellement en ligne,
- La poursuite et l'évolution continue de la plateforme Alchimie Studio aux bénéfices des ayants-droits et des Talents-Médias

5. Initiatives en termes de responsabilité sociétale de l'entreprise

En 2021, 88.3% de nos salariés se disent prêts à recommander Alchimie à un de leurs proches pour venir y travailler. (Enquête anonyme Choose My Company, Happy at Work 2021).

En 2021, la Direction Alchimie tient à formaliser sa Charte RSE, en collaboration avec le CSE, afin de faire savoir son engagement social, sociétal et environnemental auprès de chacun de ses collaborateurs, actuels ou futurs, ainsi qu'auprès de ses parties prenantes externes.

Dans notre perspective de croissance, nous souhaitons maintenir un haut niveau de satisfaction de nos collaborateurs et proposer à tous de continuer à « Grandir Ensemble » : Grandir ensemble en permettant de créer des chaînes « à mission »

Parce que la quête de sens est étroitement liée à la question de l'engagement, Alchimie souhaite permettre à tous de converger vers un objectif commun, et permettre, via leur activité professionnelle, de développer des actions socialement positives et impactantes.

Alchimie souhaite permettre à ses collaborateurs de créer et animer des Channels qui sont porteuses de sens pour eux et ainsi d'ouvrir la possibilité chaque année au développement d'une Channel « RSE » promouvant une cause qui fait sens pour nos collaborateurs.

Grandir ensemble en développant les compétences

Nous avons parmi nos équipes des profils de tous environnements sociaux, provenant de tout type de formation (des autodidactes aux grandes écoles).

Nous permettons à chacun de s'épanouir et de se développer au sein d'Alchimie, notamment :

- En formant des étudiants à nos métiers : 14 alternants et 27 stagiaires en 2020 dont 8 ont poursuivi en CDI, CDD ou alternance) ;
 - En accédant à la formation professionnelle : 57 personnes formées en 2020 pour 4341 heures de formation en permettant d'expérimenter une activité professionnelle auprès de profils différents qui s'apportent mutuellement en favorisant les mobilités et promotions internes.
- En 2020, nous recensons 8 mobilités/promotions en permettant une meilleure connaissance de soi : nous utilisons « Map & Match » qui permet de mettre en lumière les Talents T5 du « Plaisir de Faire », et ainsi de mettre l'accent sur les soft skills de chacun, en cherchant leurs forces et leurs complémentarités ;
- En faisant connaître notre activité grâce au programme « Prof en Entreprise » : ce programme permet à des professeurs de collèges de faire un stage d'observation auprès des entreprises afin d'aider leurs élèves dans leur choix d'orientation professionnelle.

Grandir ensemble en permettant à tous d'accéder à leurs ambitions

La parité homme-femme au sein de la Gouvernance comme des équipes, le turnover, ou encore la fidélité (les collaborateurs restent en moyenne près de 5,6 ans au sein d'Alchimie) sont autant de critères que nous suivons avec attention car ils sont le reflet du bien-être des collaborateurs.

Nous veillons ainsi à ce que la parentalité ne soit pas synonyme de ralentissement dans les carrières. En particulier, nous tenons à garantir un traitement équitable aux femmes en congé maternité, en donnant aux femmes enceintes la possibilité de télétravailler autant qu'elles le souhaitent pendant le troisième trimestre, et en les rencontrant à leur retour pour leur permettre de reprendre leur poste dans les meilleures conditions.

En 2021, Alchimie souhaite proposer aux femmes qui le souhaitent, une formation autour du thème du

Leadership au féminin. Nous avons aujourd'hui 8 femmes sur 28 managers, cela doit continuer à être encouragé.

En 2020, les équipes ont été sensibilisées au sujet du handicap en entreprise.

Grâce à l'un de nos salariés, nous avons pu organiser des sessions de partage, pour apprendre la Langue des Signes Française, et ainsi réaliser une vidéo de sensibilisation à destination de tous les candidats qui souhaiteraient postuler au sein d'Alchimie : tous nos postes sont accessibles aux travailleurs en situation de handicap.

Enfin, en janvier 2021, Alchimie signe la Charte de la Diversité, preuve de son engagement et de son souhait de promouvoir une vision intégrant toutes les diversités pour un meilleur vivre ensemble au service de la performance. De nombreux parcours au sein d'Alchimie illustrent combien la diversité des profils a contribué à un collectif solidaire, bienveillant, et performant.

Grandir ensemble en partageant une volonté de bien-être au travail

La bienveillance est dans l'ADN d'Alchimie depuis sa création, une attention est portée sur la question du bien-être au travail.

En 2021, dans un contexte de crise sanitaire et de confinements répétés, Alchimie est labellisée Happy at Work avec la note de 4,54 /5 et fait ainsi mieux qu'en 2020 (4,25/5).

Le bien-être au travail englobe plusieurs dimensions (source Choose my Company – enquête Happy at Work 2021) :

- Le développement professionnel : 78,8% d'opinions favorables aux questions concernant leur développement professionnel « sentir qu'on est à la bonne place, être en phase avec son poste et ses responsabilités » ;
- Environnement stimulant : 88,3% estiment bénéficier d'un environnement de travail bienveillant, favorisant l'intégration de chacun et un esprit de collaboration ;
- Motivation et management : 86,1% d'opinions favorables sur le thème « développer l'envie d'atteindre des objectifs ambitieux » ;
- Salaire et reconnaissance : 68,4% se sentent valorisés dans leur contribution ;
- Fierté : 88,3% d'opinions favorables au thème « appartenir à un ensemble auquel on adhère et que l'on recommande » ;
- Plaisir : 88,7%, la meilleure note revient à la catégorie « prendre du plaisir à la fois dans ses responsabilités mais aussi dans les relations humaines développées » ;
- Enfin, 85,7% de nos salariés estiment que le bien-être au travail est au cœur des préoccupations de la direction.

Par ailleurs, afin de permettre la meilleure intégration possible au sein de nos équipes, nous proposons à tous nos nouveaux arrivants un parcours composé d'une application de jeu de onboarding (Smart Hands On) pour les acculturer (jargon, pratico-pratique, vision, etc.), ainsi qu'une série de rendez-vous pour découvrir l'ensemble de nos métiers et ainsi comprendre la valeur apportée par chacun.

Au cours de la période d'essai, les nouveaux arrivants sont reçus lors d'un entretien RH et avec leur manager afin de faire un état des lieux des premières étapes.

De la même manière, il nous semble important d'évaluer les motivations d'un départ, et le bilan de l'expérience Alchimie quand elle touche à sa fin, c'est pourquoi un entretien de offboarding est proposé à chaque personne qui quitte la société, toujours dans le but d'améliorer notre management et notre expérience collaborateur.

Grandir ensemble et veiller à notre responsabilité environnementale

Les équipes situées en France se trouvent sur le site du Parc des Expos des Portes de Paris (Aubervilliers), ce site est labellisé ISO 14001, label ECOJARDIN, label Parc d'Excellence « projet Coach Your Growth with Icade ».

Une ferme urbaine, destinée aux salariés du Parc, a pour vocation de tester de nouvelles démarches de production éco-responsable en ville, développer la biodiversité afin de proposer des synergies entre l'urbain et la campagne.

Alchimie a pris conscience de son impact sur l'environnement et s'engage à veiller à :

- Mener des actions pour faire des économies d'énergie ;

- Consommer une électricité « verte » ;
- Valoriser ses déchets ;
- Diminuer le nombre d'impression papier ;
- Acheter des fournitures de bureau écologiques ;
- Employer des produits ménagers « verts » ;
- Privilégier le partenariat local pour limiter l'impact des trajets sur les GES.

6. Principaux facteurs de risques

Dans le cadre de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris, la Société a présenté les facteurs de risques pouvant l'affecter dans le Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 9 novembre 2020 sous le numéro 20-544 et notamment au chapitre 4 « facteurs de risques » figurant dans le Document de Base enregistré le 23 octobre 2020 sous le numéro I.20-028 et au chapitre 3 « facteurs de risques liés à l'offre » de la Note d'Opération. Des exemplaires de ces documents sont disponibles sans frais au siège social de la Société situé au 43-45 avenue Victor Hugo, Le Parc des Portes de Paris, Bâtiment 264, 93300 Aubervilliers, sur son site Internet (www.alchimie-finance.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org). A notre connaissance, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans ces documents dont la synthèse est présentée ci-dessous.

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Importance du risque
1 – Risques liés au secteur d'activité du Groupe			
Risques liés à l'évolution rapide des attentes et du comportement des consommateurs	Moyen	Elevé	Elevé
Risques liés à l'environnement concurrentiel	Moyen	Moyen	Moyen
2 – Risques liés à la stratégie du Groupe			
Risques liés au déploiement du Groupe à l'international	Moyen	Moyen	Elevé
Risques liés à la mise en place de la stratégie du Groupe	Moyen	Faible	Faible
Risques liés à la mise en œuvre de la stratégie de croissance externe	Moyen	Faible	Faible
3 – Risques liés aux activités du Groupe			
Risques liés au développement des chaînes SVOD des talents et/ou groupes de médias	Moyen	Moyen	Elevé
Risques liés à la croissance du nombre de chaînes SVOD	Faible	Faible	Elevé
Risques liés à la dépendance vis-à-vis de certaines plateformes de distribution	Moyen	Elevé	Elevé
Risques liés à l'évolution de la structure tarifaire des plateformes de distribution	Faible	Faible	Elevé
Risques liés au non recouvrement des créances auprès des plateformes de distribution	Faible	Faible	Faible
Risques liés à la croissance rapide du Groupe et à la dépendance vis-à-vis de certaines personnes clés	Moyen	Moyen	Moyen
Risques liés aux relations de la Société avec les ayants droit	Moyen	Faible	Faible
4 – Risques liés à l'environnement technologique du Groupe			
Risques liés aux évolutions technologiques et à la mise en place de nouveaux services	Faible	Moyen	Moyen
Risques liés à la sécurité des plateformes du Groupe et à la cybercriminalité	Faible	Moyen	Moyen
Risques technologiques	Faible	Faible	Moyen
5 – Risques de marché			
Risques de liquidité	Moyen	Elevé	Elevé

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Importance du risque
Risques de crédit ou de contrepartie	Faible	Moyen	Moyen
Risques liés aux taux d'intérêt	Faible	Faible	Faible
Risques liés aux taux de change	Faible	Faible	Faible
6 – Risques juridiques			
Risques liés à la réglementation applicable à Internet et aux réseaux mobiles	Moyen	Moyen	Moyen
L'incapacité du Groupe à protéger ses Droits de Propriété Intellectuelle pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le développement, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe	Moyen	Faible	Faible
La violation par le Groupe des accords de licence pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le développement, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe	Moyen	Faible	Faible
S'il est présumé ou avéré que les Droits de Propriété Intellectuelle du Groupe, ou son activité, portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers, cela aurait un effet défavorable sur le développement, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe	Moyen	Faible	Faible
Risques liés aux réglementations applicables en matière de traitement des données à caractère personnel	Moyen	Faible	Faible
Risques liés aux contentieux et enquêtes en cours	Faible	Faible	Faible

7. Activités en matière de recherche et développement

La Société n'a pas eu d'activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice 2020 au sens du Crédit Impôt Recherche.

APPROBATION DES COMPTES ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

1. Approbation des comptes annuels et proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'Administration propose d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui s'élève à 4 194 172 euros sur le poste report à nouveau. Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société a procédé aux distributions détaillées ci-après au cours des trois derniers exercices :

Exercices sociaux	Dividendes distribués	Eligibilité à l'abattement de 40%
31-déc-20	594.390* €	N/A
31-déc-19	N/A	N/A
31-déc-18	1.050.000 €	non
31-déc-17	1.600.000 €	non

*Le 24 novembre 2020, la Société a procédé à une distribution en nature au profit des associés de la Société des 110.022 actions de la société Cellfish SAS (anciennement dénommée Elixir) pour un montant global de 594.390 euros.

2. Approbation des comptes consolidés

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils vous ont été présentés, qui font apparaître un résultat net part du Groupe négatif de 8,582 millions d'euros.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Activités des filiales

L'ensemble de ces sociétés sont consolidées dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2020 :

en milliers de la devise locale	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital et résultat net	quote-part du capital détenue	CA 2020	Résultat 2020	Prêts et avances consentis
Filiales (détenues à + de 50%)							
Alchimie GmbH	EUR	828	60	100%	14 915	1 774	
Alchimie Rights	EUR	50	258	100%	3 136	78	
Alchimie U.K.	GBP	169	-500	100%	1 785	-3 210	2 587

2. Prises de participation et de contrôle

Le 28 août 2020, la société Aspin Management a procédé au rachat des actions de la société Cellfish SAS (anciennement dénommée Elixir) auprès d'un associé minoritaire afin d'en détenir la totalité.

Le 14 septembre 2020, la Société a procédé au rachat de l'intégralité des actions de la société Cellfish SAS (anciennement dénommée Elixir) détenues par Aspin Management.

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT

1. Répartition du capital et des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus de 5% du capital et des droits de vote.

La répartition du capital de la Société, s'élevant à 4 402 822 euros au 31 décembre 2020, est la suivante :

Actions Ordinaires	31/12/2020	
	Nombre d'actions	%
HLD	2 331 820	52,96%
Nicolas d'Hueppe	590 895	13,42%
Iseran Management	138 849	3,15%
Cadres et dirigeants	269 987	6,13%
Flottant	1 058 731	24,05%
Auto détention	12 540	0,28%
TOTAL	4 402 822	100%

La Société ayant absorbé la société Aspin Management, le capital de cette dernière était, préalablement à cette fusion, réparti comme il suit :

Actions	31/12/2019		31/12/2019		31/12/2019	
	Nombre d'actions ordinaires	% du capital social	Nombre d'ADP A	% du capital social	Nombre d'ADP B	% du capital social
HLD	394 625	12,19%	2 608 743	80,57%	37 125	1,15%
Nicolas d'Hueppe	100 000	3,09%				
Iseran Management	23 498	0,73%				
Cadres et dirigeants	5 059	0,16%			32 332	1,00%
Auto détention	1 034	0,03%			35 543	1,10%
TOTAL	524 216	16,19%	2 608 743	80,57%	105 000	3,25%
TOTAL	3 237 959	100,00%				

2. Avis de franchissement de seuils statutaires

Au cours de l'exercice écoulé, aucun franchissement de seuils statutaires n'a été notifié à la Société.

3. Evolution du capital

3.1 Attribution gratuite d'actions

Il n'a été procédé à aucune attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice écoulé.

Conformément à ce qui est décrit dans les événements intervenus postérieurement à la clôture de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a fait usage d'une délégation de compétence le 1^{er} avril 2021 afin d'attribuer gratuitement 23.000 actions au profit de salariés de la Société.

3.2 Acquisition définitive d'actions gratuites

Au titre de l'exercice écoulé, aucune action attribuée gratuitement n'a été définitivement acquise.

4. Evolution du cours de bourse

Le cours de l'action a clôturé à 13,05 euros le 31 décembre 2020 soit un repli de 18% par rapport à son premier cours de cotation en date du 27 novembre 2020. L'évolution du cours de bourse de l'action se présente comme suit, soit au 19 avril 2021, une hausse de 50.65% depuis le 31 décembre 2020 :



5. Programme de rachat d'actions

5.1 Contrat de liquidité

Conformément à l'article L.225-211, alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rappelons qu'un contrat de liquidité a été signé le 24 novembre 2020 avec la société Gilbert Dupont (l'*Animateur*) pour une durée d'un an renouvelable, afin de favoriser la liquidité des actions de la Société. Une somme de 250 000 euros a été allouée à l'Animateur.

Les honoraires au titre de ce contrat d'animation se sont élevés à 1 millier d'euros pour l'année 2020. Les opérations sur les actions de la Société telles qu'enregistrées par l'Animateur au cours de l'année 2020 sont les suivantes :

	Nombre d'actions	Cours moyen	Valeur	Liquidités
Situation au 31/12/2019	0		0	0
Achats sur l'année 2020	25 572	14,06	359 569	359 569
Ventes sur l'année 2020	13 032	14,40	187 656	187 656
Situation au 31/12/2020	12 540		171 913	69 103

5.2 Autocontrôle

Les achats correspondent à l'apport d'Aspin Management. Les actions auto détenues ont été annulées le 6 novembre 2020.

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Cours moyen	Valeur d'achat
Situation au 31/12/2019	0			0
Achats sur l'année 2020	1034	1	39,98	41 336
Ventes sur l'année 2020	1034	1	39,98	41 336
Situation au 31/12/2020	0			0

6. Situation de l'actionnariat salarié

6.1 Participation des salariés au capital social

En application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune actions composant le capital de la Société n'était, au 31 décembre 2020, détenue par le personnel de la Société et le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

6.2 Attribution gratuite d'actions

Il n'a été procédé à aucune attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice écoulé.

Conformément à ce qui est décrit dans les événements intervenus postérieurement à la clôture de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a fait usage d'une délégation de compétence le 1^{er} avril 2021 afin d'attribuer gratuitement 23.000 actions au profit de salariés de la Société.

6.3 Acquisition définitive d'actions gratuites

Au titre de l'exercice écoulé, aucune action attribuée gratuitement n'a été définitivement acquise.

INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

1. Evolution de la gouvernance

La Société a été transformée en Société Anonyme le 6 novembre 2020. Lors de cette transformation, le mandat de Président exercé par la société Aspin Management a pris fin. Il a été institué un Conseil d'Administration composé des membres suivants :

- Monsieur Nicolas d'Hueppe, administrateur et Président du Conseil d'Administration,
- Madame Elisabeth Maugars, administrateur,
- Madame Florence Lagrange, administrateur,
- Monsieur Xavier Buck, administrateur,
- Monsieur Cédric Henri Ponsot, administrateur,
- Monsieur Gabriel Fossorier, administrateur, et
- Monsieur Jean-Philippe Hecketsweiler, administrateur.

Monsieur Nicolas d'Hueppe a été nommé Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société par le Conseil d'Administration en date du 6 novembre 2020.

La Société a créé un Comité des nominations et des rémunérations et un Comité d'audit composés comme il suit :

Comité des nominations et des rémunérations :

- Madame Florence Lagrange, administrateur,
- Monsieur Cédric Henri Ponsot, administrateur,
- Monsieur Gabriel Fossorier, administrateur,

Comité d'audit

- Madame Elisabeth Maugars, administrateur,
- Madame Florence Lagrange, administrateur,
- Monsieur Xavier Buck, administrateur,

2. Opérations réalisées par les mandataires sociaux

Conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous informons qu'aucune opération visée à l'article 621-18-2 du Code monétaire et financier n'a été réalisée par les personnes concernées.

3. Rémunération des membres des organes d'administration

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31/12/2020</i>
Rémunération fixe	374
Rémunération variable	160
Avantages postérieurs à l'emploi	9
Avantages en nature	11
Total	554

INFORMATIONS DIVERSES

1. Délais de paiement fournisseurs et clients

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, nous vous présentons le tableau des délais de paiement des fournisseurs et clients des comptes annuels de la Société par date d'échéance :

Montant en €	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus

(A) Tranches de retard de paiement

Nombre de factures concernées					195
Montant total des factures concernées TTC	1 084 402	178 501	366 793	11 334	1 641 030
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	66,08%	10,88%	22,35%	0,69%	100,00%
Pourcentage du montant total du chiffre d'affaires TTC de l'exercice					

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre de factures exclues	0
Montant total des factures exclues	0

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	Délais contractuel : 60 jours date de Facture 30 jours fin de mois
---	--

Montant en €	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus

(A) Tranches de retard de paiement

Nombre de factures concernées					27
Montant total des factures concernées TTC	14 947	43 828	0	186 127	244 902
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice					
Pourcentage du montant total du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	6,10%	17,90%	0,00%	76,00%	100,00%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre de factures exclues	0
Montant total des factures exclues	0

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	Délais légal 60 jours date de facture
---	--

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous présentons ci-dessous notre rapport sur le gouvernement d'entreprise. Nous vous précisons par ailleurs que la Société, conformément à la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018, a mis en place une politique de diversité au sein du Conseil d'Administration et pour les postes à forte responsabilité (avec la recherche d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes).

1. Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux

Nom	Nicolas d'Hueppe
Mandat	Président du Conseil d'Administration, membre du Conseil d'Administration, directeur général
Date d'échéance - durée du mandat	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2022
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la Société	Président des Sociétés Iseran Management et Aubisque Management
Nom	Gabriel Fossorier
Mandat	Membre du Conseil d'Administration Membre et Président du comité des nominations et des rémunérations
Date d'échéance - durée du mandat	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2022
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la Société	52 Entertainment – Président du comité de surveillance HLDAE – Administrateur Follis SAS – Président Cauris SAS – Président
Nom	Elisabeth Maugars
Mandat	Membre du Conseil d'Administration
Date d'échéance - durée du mandat	Membre et Présidente du comité d'audit A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2022
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la Société	StoneArb Investments Limited – Directeur Non Exécutif
Nom	Xavier Buck
Mandat	Membre du Conseil d'Administration
Date d'échéance - durée du mandat	Membre du comité d'audit A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2022
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la Société	Datacenter Luxembourg SA – Administrateur CDCL SA – Administrateur Domain Invest (DI SA) – Administrateur EuroDNS SA – Administrateur HLD – Administrateur High Capital – Administrateur One Rag Time – Administrateur
Nom	Florence Lagrange
Mandat actuel	Membre du Conseil d'Administration Membre du comité des nominations et des rémunérations
Date d'échéance - durée du mandat	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2022
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la Société	Antigone Advisory – Présidente Bigben Interactive – Administratrice Nacon – Administratrice Trusteam Lab – Présidente
Nom	Cédric Ponsot
Mandat actuel	Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité des nominations et des rémunérations

Date d'échéance - durée du mandat	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2022
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la Société	Watchever Group – Président et administrateur English Attack. – Administrateur indépendant Des Cocottes et du Gratin – Cofondateur et administrateur HCP Consulting – Gérant
Nom	Jean-Philippe Hecketsweiler
Mandat	Membre du Conseil d'Administration
Date d'échéance - durée du mandat	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2022
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la Société	FH4 S.A.S – Président Filorga Initiatives – Administrateur Fonds de dotation pour la création de la Fondation Descartes – Président fondateur HO Industries S.A.S – Président

2. Conventions intervenues entre l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la Société et une autre société contrôlée par la Société

Conformément à l'article L. 225-37-4, alinéa 2 du Code de commerce, nous vous informons que les conventions suivantes ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

- Convention de prestations de services conclue entre la Société et la société Iseran Management en date du 6 novembre 2020 ;
- Convention de prestations de compte-courant d'associés conclue entre Aspin Management et société HLD Europe SCA en date du 24 novembre 2020, la convention ayant été transférée à la Société lors de la réalisation de la fusion d'Aspin Management dans la Société le 24 novembre 2020.

Depuis la clôture de l'exercice, la Société a conclu une convention de prestations de services avec la société Aubisque Management en date du 27 janvier 2021 en lieu et place de celle conclue avec Iseran Management.

Conformément à l'article L.225-40 du Code de commerce, le Commissaire aux comptes de la Société a établi un rapport spécial sur les conventions visés à l'article L.225-38 du Code de commerce.

3. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé

Par décisions unanimes prises par acte sous seing privé en date du 6 novembre 2020, les actionnaires de la Société ont délégué au Conseil d'Administration les compétences suivantes sous la condition suspensive non-rétroactive de la fixation définitive du prix des actions de la Société dans le cadre leur admission aux négociations sur Euronext Growth Paris, laquelle est intervenue le 24 novembre 2020 :

	Durée de validité Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix	Utilisation
<p><i>Quinzième décision</i></p> <p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription*</p>	26 mois	2 000 000 d'euros ⁽¹⁾		Non utilisée
<p><i>Seizième décision</i></p> <p>Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'offres au public (autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier) ainsi qu'avec la faculté d'instituer un droit de priorité</p>	26 mois	2 000 000 d'euros ⁽¹⁾	Se référer au ⁽²⁾	Utilisée le Conseil d'Administration en date du 24 novembre 2020 (deuxième décision)
<p><i>Dix-septième décision</i></p> <p>Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'offres au public visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier*</p>	26 mois	1 000 000 d'euros ⁽¹⁾ dans la limite de 20% du capital social par période de 12 mois	Se référer au ⁽³⁾	Non utilisée
<p><i>Dix-huitième décision</i></p> <p>Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription réalisée en vertu des délégations décidées aux termes des quinzième, seizième et dix-septième décisions susvisées</p>	26 mois	Dans la limite de 15% de l'émission initiale ^{(1) (4)}	Même prix que l'émission initiale	Non utilisée

	Durée de validité Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix	Utilisation
<p><i>Vingtième décision</i></p> <p>Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital par incorporation de prime, réserves, bénéfices ou autres, sous forme d'attribution d'actions gratuites nouvelles, d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou d'emploi conjoint de ces deux procédés*</p>	26 mois	500 000 d'euros	-	Non utilisée
<p><i>Vingt-et-unième décision</i></p> <p>Autorisation donnée au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions dans le cadre des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce*</p>	38 mois	105 000 actions (dans la limite de trois pour cent (3%) du nombre total d'actions composant le capital de la Société tel qu'il sera constaté immédiatement après l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris) ⁽⁵⁾	Se référer au ⁽⁶⁾	Non utilisée
<p><i>Vingt-deuxième décision</i></p> <p>Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre dans le cadre des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce*</p>	38 mois	105 000 'actions (dans la limite de trois pour cent (3%) du nombre total d'actions composant le capital de la Société tel qu'il sera constaté immédiatement après l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris) ⁽⁵⁾		Utilisée par le Conseil d'Administration en date du 1 ^{er} avril 2021 (deuxième décision)
<p><i>Vingt-quatrième décision</i></p> <p>Délégation de compétence consentie au conseil en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne entreprise</p>	18 mois	1 500 000 euros	Se référer au ⁽⁷⁾	Non utilisée

	Durée de validité Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix	Utilisation
<i>Trentième décision</i> Délégation de compétence consentie au conseil en vue de réaliser une ou plusieurs augmentation(s) de capital réservé(es) aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la Société conformément à l'article L.225-129-6 du Code de commerce	18 mois	Dans la limite de 3% du capital souscrit et libéré au jour de l'utilisation	Se référer au ⁽⁸⁾	Non utilisée

* Sous la condition suspensive non-rétroactive de la fixation définitive du prix des actions de la Société dans le cadre leur admission aux négociations sur Euronext Growth Paris.

- (1) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé des augmentations de capital en valeur nominale est fixé à 2.000.000 d'euros. Le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital de la Société ne pourra, pour sa part, excéder 30.000.000 d'euros, ce plafond ne s'applique pas aux titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'Administration conformément à l'article L. 228-40 du code de commerce.
- (2) Le prix d'émission sera déterminé comme suit :
- au titre de l'augmentation de capital devant être réalisée à l'occasion de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur Euronext Growth Paris, le prix de souscription d'une action nouvelle devait résulter de la confrontation de l'offre des actions et des demandes de souscription émises par les investisseurs dans le cadre de la technique dite de « construction du livre d'ordre »,
 - postérieurement à l'admission aux négociations et la première cotation des actions de la Société sur Euronext Growth Paris, le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne des cours pondérée par les volumes des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30% (étant toutefois précisé que si, lors de l'utilisation de la présente délégation, les actions de la Société étaient admises aux négociations sur un marché réglementé, le prix serait fixé conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1° du Code de commerce), en tenant compte s'il y a lieu de leur date de jouissance et étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital le cas échéant émises en vertu de la présente résolution sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée de celle susceptible d'être perçue par elle lors de l'exercice ou de la conversion desdites valeurs mobilières, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant minimum susvisé.
- (3) Le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne des cours pondérée par les volumes des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30% (étant toutefois précisé que si, lors de l'utilisation de la présente délégation, les actions de la Société étaient admises aux négociations sur un marché réglementé, le prix serait fixé conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1 du Code de commerce), en tenant compte s'il y a lieu de leur date de jouissance et étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital le cas échéant émises en vertu de la présente résolution sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée de celle susceptible d'être perçue par elle lors de l'exercice ou de la conversion desdites valeurs mobilières, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini ci-dessus.
- (4) 15% ou toute autre fraction qui aurait été déterminée par la réglementation en vigueur.
- (5) Ces montants ne sont pas cumulatifs ; le nombre cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des options de souscription d'actions et de l'attribution gratuite d'actions est de 105.000 actions.
- (6) Le prix d'achat ou de souscription par action sera fixé par le Conseil d'Administration de la Société au jour où l'option est consentie dans les limites prévues par la loi et la présente décision, sans pouvoir être inférieur, (i) concernant les options de souscription, à 95% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration d'attribuer les options, arrondi au centime d'euro supérieur, et (ii) s'agissant des options d'achat, à 80% du prix moyen d'achat des actions auto-détenues par la Société, arrondi au centime d'euro supérieur.
- (7) Le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-28 du Code du travail.
- (8) Le prix d'émission des actions ordinaires sera déterminé par le conseil conformément à l'article L.3332-20 du Code du travail.

4. Nouvelles délégations de compétence à consentir au Conseil d'Administration

Il vous sera demandé, lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire devant se tenir le 8 juin 2021, de consentir au Conseil d'Administration les nouvelles délégations de compétence suivantes et d'annuler les délégations en vigueur ayant été partiellement ou non utilisées, sans que cela ne puisse remettre en cause l'utilisation desdites délégations de compétence :

	Durée de validité Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
<p><i>Treizième résolution²</i></p> <p>Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par annulation d'actions détenues en propre conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce</p>	18 mois	10% du montant du capital, à quelque moment que ce soit	Prix unitaire maximum de (300 %) du prix par action retenu dans le cadre de l'introduction en bourse
<p><i>Quatorzième résolution</i></p> <p>Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par annulation d'actions détenues en propre conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce</p>	18 mois	10% du montant du capital social par période de 24 mois	
<p><i>Quinzième résolution</i></p> <p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription</p>	26 mois	2 000 000 d'euros ⁽¹⁾	

² Les résolutions dont il est fait référence s'entendent par celles figurant sur le texte des résolutions et dont l'approbation sera soumise aux actionnaires de la Société lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire en date du 8 juin 2021.

	Durée de validité Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
<p><i>Seizième résolution</i></p> <p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier</p>	26 mois	2 000 000 d'euros ⁽¹⁾	Se référer au ⁽²⁾
<p><i>Dix-septième résolution</i></p> <p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier</p>	26 mois	1 000 000 d'euros ⁽¹⁾ dans la limite de 20% du capital social par période de 12 mois	Se référer au ⁽²⁾
<p><i>Dix-huitième résolution</i></p> <p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce</p>	26 mois	1 000 000 d'euros	Se référer au ⁽²⁾

	Durée de validité Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
<p><i>Dix-neuvième résolution</i></p> <p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription décidée aux termes des quinzième à dix-huitième résolutions ci-dessus</p>	26 mois	Dans la limite de 15% de l'émission initiale ⁽¹⁾	Même prix que l'émission initiale
<p><i>Vingt-et-unième résolution</i></p> <p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres</p>	26 mois	500 000 euros	
<p><i>Vingt-deuxième résolution</i></p> <p>Autorisation à donner au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société dans le cadre des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce</p>	38 mois	105 000 actions dans la limite de trois pour cent (3%) du nombre total d'actions composant le capital de la Société et déduction faite des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société attribuées par le Conseil d'Administration ⁽³⁾	Se référer au ⁽⁴⁾
<p><i>Vingt-troisième résolution</i></p> <p>Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre ;</p>	38 mois	105 000 d'actions (dans la limite de trois pour cent (3%) du nombre total d'actions composant le capital de la Société et déduction faite des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre réalisées par le Conseil d'Administration au titre de la délégation de compétence consentie le 6 novembre 2020 et partiellement utilisée par le Conseil d'Administration le 1 ^{er} avril 2021 ⁽³⁾	
<p><i>Vingt-cinquième résolution</i></p> <p>Délégation à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne entreprise</p>	18 mois	1 500 000 euros	Se référer au ⁽⁵⁾

(1) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations de capital en valeur nominale est fixé à 2.000.000 d'euros. Le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital de la Société ne pourra, pour sa part, excéder

30.000.000 d'euros, ce plafond ne s'applique pas aux titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'Administration conformément à l'article L. 228-40 du code de commerce.

- (2) Le prix d'émission des actions et des valeurs mobilières, susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation, sera fixé par le Conseil d'Administration et sera au moins égal à la moyenne des cours pondérée par les volumes des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30% (étant toutefois précisé que si, lors de l'utilisation de la présente délégation, les actions de la Société étaient admises aux négociations sur un marché réglementé, le prix serait fixé conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1° du Code de commerce), en tenant compte s'il y a lieu de leur date de jouissance et étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital le cas échéant émises en vertu de la présente résolution sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée de celle susceptible d'être perçue par elle lors de l'exercice ou de la conversion desdites valeurs mobilières, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant minimum indiqué.
- (3) Ces montants ne sont pas cumulatifs ; le nombre cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des options de souscription d'actions et de l'attribution gratuite d'actions est de 105.000 actions.
- (4) Le prix d'achat ou de souscription par action sera fixé par le Conseil d'Administration au jour où l'option est consentie dans les limites prévues par la loi et la présente résolution, sans pouvoir être inférieur, (i) concernant les options de souscription, à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la résolution du Conseil d'Administration d'attribuer les options, arrondi au centime d'euro supérieur, et (ii) s'agissant des options d'achat, à quatre-vingts pour cent (80 %) du prix moyen d'achat des actions auto-détenues par la Société, arrondi au centime d'euro supérieur.
- (5) Le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-23 du Code du travail

5. Informations relatives aux modalités d'exercice de la direction générale conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce

La direction générale de la Société est assumée par Monsieur Nicolas d'Hueppe, en tant président du Conseil d'Administration et directeur général.

6. Informations relatives à l'article L. 225-102 du Code de commerce

Au dernier jour de l'exercice écoulé, aucune action de la Société n'est détenue par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 443-1 à L. 443-9 du Code du travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise régis par le chapitre III de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances.

7. Informations relatives à l'activité du Comité des nominations et des rémunération et du Comité d'audit

Le Comité des nominations et des rémunération et le Comité d'audit ont été créés par le Conseil d'Administration en date du 6 novembre 2020. Ces comités n'ont eu aucune activité au titre de l'exercice écoulé.

NOTES ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

ANNEXE 1 : TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code du commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices

en euros	2020	2019	2018	2017	2016
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	4 402 822	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
b) Nombre d'actions émises	4 402 822	100 000	100 000	100 000	100 000
c) Nombre (maximal) d'actions futures à créer					
II. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffres d'affaires hors taxes	23 502 083	19 520 213	29 370 921	41 129 422	47 206 209
b) Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	-3 335 500	-76 099	1 778 142	658 440	2 419 775
c) Impôt sur les bénéfices	-30 943		-445 580		506 679
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	-4 194 172	-666 987	1 513 131	1 010 392	1 543 012
e) Montant des bénéfices distribués					
f) Participation des salariés					155500
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions	-0,75	-0,76	22,24	6,58	17,58
b) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	-0,41	0	-0,35	-0,18	0,36
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
IV. Personnel					
a) Nombre de salariés (effectif moyen)	88	79	90	93	109
b) Montant de la masse salariale	4 585 562	4 506 305	4 827 283	5 170 532	4 712 637
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 025 488	1 967 409	2 351 402	2 377 483	2 686 465

ANNEXE 2 : TABLEAU DES DIVIDENDES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société a procédé aux distributions détaillées ci-après au cours des trois derniers exercices :

Exercices sociaux	Dividendes distribués	Eligibilité à l'abattement de 40%
31-déc-20	594.390* €	N/A
31-déc-19	N/A	N/A
31-déc-18	1.050.000 €	non
31-déc-17	1.600.000 €	non

*Le 24 novembre 2020, la Société a procédé à une distribution en nature au profit des associés de la Société des 110.022 actions de la société Cellfish SAS (anciennement dénommée Elixir) pour un montant global de 594.390 euros.

ANNEXE 2 : RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ATTRIBUTION GRATUITES D' ACTIONS

Nous vous rendons compte des attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice écoulé conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce.

Aucun action n'a fait l'objet d'une attribution gratuite au cours de l'exercice écoulé.

Le 1^{er} avril 2021, le Conseil d'Administration, faisant usage de la délégation de compétence qui lui avait été consentie par décisions unanimes des associés en date du 6 novembre 2020, a attribué gratuitement 23.000 actions de la Société comme il suit :

Bénéficiaires	Nombre	Période d'acquisition	Conditions attachées à l'acquisition	Période de conservation	Valeur de l'action
Salarié 1	2.000	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 2	1.250	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 3	1.250	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 4	625	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 5	1.250	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 6	625	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 7	2.500	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 8	625	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 9	1.250	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 10	625	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 11	625	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 12	625	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 13	2.500	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 14	6.000	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 15	1.250	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Total	23.000				

Informations financières

Comptes consolidés au 31 décembre 2020

COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE

31 DECEMBRE 2020

État de la situation financière consolidée

en K€	Notes	31/12/2020	31/12/2019
ACTIFS			
Goodwill	5.1	1 502	2 862
Immobilisations incorporelles	5.2	2 346	1 888
Immobilisations corporelles	5.3	279	378
Actifs au titre de droits d'utilisation	5.4	3 557	4 059
Impôts différés actif	6.5	197	306
Créances fiscales non courantes	5.8	285	874
Autres actifs financiers non courants	5.5	2 002	93
Total actifs non courants		10 168	10 461
Créances clients et autres débiteurs	5.6	6 254	6 932
Créances fiscales et sociales courantes	5.8	1 880	952
Autres actifs courants	5.7	1 168	760
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9	14 955	4 194
Total actifs courants		24 257	12 839
Total Actifs		34 425	23 299
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capital	5.10	4 403	3 241
Primes		11 622	2 435
Autres éléments du Résultat global		73	- 23
Réserves - part du Groupe		703	1 174
Résultat - part du Groupe		-8 582	- 892
Capitaux propres part du Groupe		8 219	5 935
Total des capitaux propres		8 219	5 938
Avantages du personnel	5.14	382	322
Dettes financières non courantes	5.13	8 162	0
Dettes locations non courantes	5.4	3 550	4 063
Provisions	5.12	105	315
Passifs non courants		12 199	4 700
Dettes financières courantes	5.13	1 717	2 738
Dettes locations courantes	5.4	561	346
Dettes fournisseurs	5.15	8 522	6 788
Dettes fiscales et sociales courantes	5.16	3 046	2 518
Autres passifs courants	5.16	161	271
Passifs courants		14 007	12 661
Total Capitaux propres et Passifs		34 425	23 299

Compte de résultat consolidé

en K€	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	6.1	28 952	23 641
Coût des ventes	6.2	-13 794	-9 860
Marge brute		15 158	13 781
Frais technologiques et développement	6.2	-3 724	-2 823
Frais de marketing et vente	6.2	-14 161	-12 854
Frais généraux et administratifs	6.2	-5 900	-3 649
Résultat opérationnel		-8 626	-5 545
Coût de l'endettement financier net	6.4	- 450	- 187
Autres produits et charges financières	6.4	- 115	- 13
Résultat financier		- 564	- 201
Résultat net avant impôt des activités poursuivies		-9 191	-5 745
Produits (Charges) d'impôts courants	6.5	175	47
Produits (Charges) d'impôts différés	6.5	329	1 429
Résultat net des activités poursuivies		-8 687	-4 270
Résultat net des activités non poursuivies	7	105	3 380
Résultat net consolidé		-8 582	- 890
<i>Résultat net part du Groupe</i>		<i>-8 582</i>	<i>- 890</i>
<hr/>			
<i>en €</i>			
Résultat de base par action	6.6	-2,40	-0,25
Résultat dilué par action	6.6	-2,40	-0,25

État du Résultat Global consolidé

en K€	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net consolidé	-8 582	- 890
Ecarts de conversion (dont effet d'impôt pour 0 K€)	60	0
Éléments recyclables en résultat	60	0
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite nets d'impôts différés (dont effet d'impôt pour -6 K€)	- 18	-27
Variation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global nets d'impôts différés (dont effet d'impôt pour 21 K€)	55	0
Éléments non recyclables en résultat	36	- 27
Résultat global pour la période	-8 485	- 917
<i>Résultat global - part du Groupe</i>	<i>-8 485</i>	<i>- 920</i>

Les instruments de capitaux par OCI concernent les titres non consolidés détenus par la Société dans la société The Artist Academy, valorisés à la juste valeur.

Variation des capitaux propres consolidés

	Capital ⁽¹⁾		Primes et réserves consolidées	Résultat	Actions propres	Ecart de conversion	Ecart actuariels	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux propres
	En actions	En K€								
Au 1 janvier 2019	2 708 743	2 676	1 158	0		0	4	3 838	0	3 838
Résultat net 2019				- 892				- 892	3	- 890
Autres éléments du résultat global 2019							- 27	- 27		- 27
Résultat global				- 892		0	- 27	- 919	3	- 916
Augmentation de capital	564 625	565	2 435					3 000		3 000
Autres			38					38		38
Variation de l'auto-contrôle			- 23					- 23		- 23
Au 31 décembre 2019 ⁽¹⁾	3 273 368	3 241	3 609	- 892		0	- 23	5 935	3	5 938
Résultat net 2020				- 8 582				- 8 582		- 8 582
Affectation du résultat 2019			- 892	892					- 3	- 3
Autres éléments du résultat global 2020						60	36	96		96
Résultat global			- 892	- 7 690	0	60	36	- 8 486	- 3	- 8 489
Fusion-Absorption d'Aspin Management	27 319	60	- 6 059					0		0
Augmentations de capital 27/11/20	1 102 135	1 102	16 752					- 6 000		- 6 000
Frais liés à l'IPO			- 913					17 855		17 855
Variation de l'auto-contrôle							- 172	- 913		- 913
Au 31 décembre 2020 ⁽¹⁾	4 402 822	4 403	12 497	- 8 582	- 172	60	13	8 219	- 3	8 219

⁽¹⁾ Le capital présenté au 31 décembre 2019 est celui de la société Aspin Management (laquelle a été absorbée par la Société le 24 novembre 2020), le capital présenté au 31 décembre 2020 est celui de la Société en conséquence des opérations de fusion de l'exercice 2020.

Les opérations sur le capital de la Société sont présentées en note 5.10.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

en K€	Notes	31/12/2020	31/12/2019
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE			
Résultat net de l'exercice		-8 582	- 868
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		674	3 380
Résultat net des activités poursuivies		-9 256	-4 248
Elimination des amortissements et provisions		1 286	864
Elimination de la variation des impôts différés		- 329	- 65
Charges d'intérêts		223	187
Total marge brute d'autofinancement		-8 076	-3 257
Variation des créances clients liées à l'activité		- 926	116
Variation des dettes fournisseurs liées à l'activité		2 624	-2 838
Flux net opérationnel affecté par les activités poursuivies		-6 378	-5 979
Acquisition d'immobilisations	5.3, 5.4, 5.5	-3 172	-1 069
Cession d'immobilisations		1	2
Incidence des variations de périmètre		- 679	- 111
Flux net affecté aux investissements des activités poursuivies		-3 850	-1 179
Augmentations de capital	5.10	16 942	3 000
Variation des crédits de trésorerie		0	- 132
Emissions d'emprunts	5.13	3 128	0
Remboursements d'emprunts	5.13	- 936	- 917
Remboursement des obligations locatives	5.4	- 349	- 504
Intérêts payés		- 149	- 147
Cession (acq.) nette actions propres		- 172	- 23
Flux net provenant du financement des activités poursuivies		18 464	1 277
Variation nette de la trésorerie des activités poursuivies		8 236	-5 880
Variation nette de la trésorerie des activités non poursuivies		2 535	6 096
Variation nette de la trésorerie de l'exercice		10 770	216
Trésorerie d'ouverture		4 194	3 978
Augmentation nette de la trésorerie		10 770	216
Incidence de la variation des taux de change		- 9	0
Trésorerie de clôture		14 955	4 194

Notes aux états financiers consolidés

(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans ces notes annexes sont exprimés en milliers d'euros)

NOTE 1 PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES FAITS MARQUANTS

1.1 Information relative à la Société et à son activité

La Société, société de droit français, a été constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée le 30 octobre 1998. La Société a fait l'objet de plusieurs opérations juridiques durant l'exercice 2020 (se référer à la section 1.2), et a été en particulier transformée en société anonyme à Conseil d'Administration le 6 novembre 2020.

Le Groupe comprend au 31 décembre 2020 la Société, en qualité de société-mère et ses filiales Alchimie U.K. Ltd, Alchimie GmbH et Alchimie Rights. L'exercice a une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. La Société a pour mission d'aider les producteurs de contenus vidéo à distribuer leur contenu par une distribution de services à l'abonnement. La Société édite et co-édite des chaînes de télévision thématiques Over The Top.

Le siège social de la Société est situé au 43/45 avenue Victor Hugo, bâtiment 264 – 93534 Aubervilliers (France).

La Société est immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 420 919 904 RCS de Bobigny.

Les comptes individuels et consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 22 avril 2021 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 8 juin 2021.

1.2 Faits marquants de l'exercice

Introduction en bourse

L'AMF a délivré en date du 9 novembre 2020 un visa sur la note d'opération de la Société visant à l'introduction de ses actions sur Euronext Growth.

Le 27 novembre 2020, la Société a confirmé l'admission aux négociations de ses actions sur le marché Euronext Growth à travers l'émission d'actions nouvelles pour un montant total de 17 854K euros. Concomitamment, la Société a obtenu un waiver des banques pour ne pas constater l'exigibilité immédiate de la dette senior, avec la mise en place d'un gage espèce du montant du capital restant dû de cette dette (se référer aux sections 5.5 et 5.13).

L'ensemble des travaux nécessaires à la mise en place de l'opération d'introduction en bourse a été initiée au cours de l'exercice 2020. Les coûts afférents d'un montant global de 1 972K euros ont été reconnus en partie en réduction de la prime d'émission et en charges de l'exercice pour l'autre partie (se référer aux sections 5.10 et 6.2.4).

Changement de forme juridique et réorganisation

Préalablement à son introduction en bourse, le Groupe a procédé à une réorganisation de sa structure juridique afin de simplifier celle-ci et de recentrer l'activité du Groupe. La réorganisation a consisté principalement en les opérations suivantes :

Apport partiel d'actif d'une partie du segment opérationnel Legacy

Un apport partiel d'actif soumis au régime des scissions de la branche complète et autonome d'une partie du secteur Legacy (appelée « Legacy Transférée ») a été effectué en date du 24 novembre 2020 au bénéfice de Cellfish SAS (anciennement dénommée Elixir), les titres de cette dernière étant intégralement détenus par Alchimie depuis le 28 août 2020. Cellfish SAS n'avait aucune activité à la date de l'opération et aucune plus-

value ou moins-value de cession n'a été constatée en lien avec l'apport partiel d'actif s'agissant d'une opération interne au Groupe. La date d'effet de l'opération a été fixée rétroactivement au 1^{er} juillet 2020.

La fusion-absorption de la société Aspin Management par la Société et la transformation de la Société en société anonyme à Conseil d'Administration

Une fusion-absorption de la société Aspin Management par la Société a été opérée lors du dernier trimestre 2020. Avant l'opération de fusion, Aspin Management détenait la totalité du capital et des droits de vote de la Société et était la société mère du Groupe. Conformément aux règles IFRS, les deux sociétés étant sous contrôle commun, l'opération a été enregistrée aux valeurs nettes comptables historiques.

La date de réalisation de l'opération a été fixée au jour de la fixation du prix définitif des actions de la Société dans le cadre de l'Introduction en bourse, soit le 24 novembre 2020.

La distribution des actions de la société Cellfish SAS aux actionnaires de la Société

L'intégralité des actions de la société Cellfish SAS, détenues par la Société en conséquence de la réalisation de l'apport décrit ci-dessus, ont été distribuées aux actionnaires de la Société, au prorata de leur participation au capital de la Société le 24 novembre 2020. La valeur des 110 022 actions de la société Cellfish ainsi distribuées correspondait à son besoin en fonds de roulement (594K euros au 1^{er} juillet 2020) et a été constatée au sein du résultat net des activités cédées au compte de résultat consolidé.

Pandémie de la Covid-19

L'exercice 2020 a été marqué par la pandémie de Covid-19, de laquelle découle un contexte économique mondial incertain. Cette crise sanitaire a commencé à impacter les organisations en France au début du mois de mars 2020. Le Groupe a pris un certain nombre de mesures pour assurer la sécurité de ses employés notamment par la mise en place d'un télétravail permettant la continuité de service auprès de ses clients. La Société a considéré que cet événement n'était pas de nature à donner lieu à des ajustements spécifiques des états financiers du Groupe au 31 décembre 2020 et n'est pas de nature à date à remettre en cause la continuité de l'exploitation du Groupe. Depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2020 jusqu'à la date d'arrêté des de ces comptes consolidés, il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation commerciale ou financière du Groupe.

Rachat des intérêts minoritaires dans Elixir (nouvellement dénommée Cellfish SAS à la date 14 octobre 2020).

Le 28 août 2020, le Groupe a procédé au rachat des intérêts minoritaires dans sa filiale contrôlée Elixir, pour un montant non significatif.

1.3 Événements postérieurs à la clôture

Remboursement anticipé de la dette sénior

Aspin Management (absorbée par la Société au cours de l'exercice 2020) avait contracté un emprunt bancaire d'un montant de 5 500K euros le 30 juin 2016. Le capital restant dû au 31 décembre 2020 s'élève à 1 833K euros, avec deux dernières échéances contractuelles au 30 juin 2021 et au 30 juin 2022. En date du 20 janvier 2021, la Société a volontairement remboursé de manière anticipée l'intégralité du capital restant dû. Ce remboursement anticipé a été motivé par une volonté de réduire les charges financières liées à cet emprunt.

Acquisition de contrats de la société TV4 Entertainment

Une filiale a été créée aux Etats-Unis pour commercialiser l'application TVPlayer sur le marché Américain et pour racheter des actifs de la société TV4 Entertainment. Ces acquisitions, intervenues le 10 mars 2021, correspondent à des contrats de distribution de services SVOD sur la plateforme Amazon Channels aux Etats-

Unis et en Angleterre et à travers le boîtier de télévision ROKU. Les actifs sont comptabilisés en fonds de commerce.

NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Base de préparation des comptes

Comparabilité des états financiers

Les comptes consolidés de l'exercice 2020 du Groupe reprennent ainsi en comparatifs les comptes consolidés 2019 du groupe Aspin Management, conséquence, sur l'exercice 2020, de l'absorption de la société Aspin Management par la Société compter du 24 novembre 2020, date de réalisation de l'apport. Les mouvements sur le capital social de la Société depuis le 31 décembre 2019 sont présentés en note 5.10.

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », la distribution aux actionnaires historiques d'une partie du segment opérationnel Legacy effectuée en 2020 correspond à la définition d'une activité cédée et a entraîné des reclassements au sein du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie des états financiers consolidés (et en particulier pour l'année comparative 2019 par rapport aux comptes consolidés d'Aspin Management publiés au 31 décembre 2019 au sein du Document Universel d'Enregistrement). Une présentation détaillée de ces reclassements est présentée en note 7.

Méthodes comptables

Les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2020 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2020.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2020 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2019, à l'exception des normes et/ou amendements de normes décrits ci-après, adoptés par l'Union Européenne applicables de façon obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2020.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en milliers d'euros, sans décimale. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Normes et interprétations nouvelles appliquées à compter du 1er janvier 2020

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, le Groupe a appliqué l'ensemble des normes en vigueur au 31 décembre 2020, à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers.

Les normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1er janvier 2020 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2020. Les principaux amendements en vigueur au sein de l'Union européenne, applicables en 2020 sont les suivants :

- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7

Le 26 septembre 2019, l'IASB a publié des amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 (phase 1) dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence. Le texte, adopté par l'Union Européenne le 16 janvier 2020, est applicable au 1er janvier 2020 de manière rétrospective.

- Amendements à IFRS 3

Le 22 octobre 2018, l'IASB a publié des amendements à IFRS 3 afin de clarifier la définition d'activité dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Le texte, adopté par l'Union Européenne le 21 avril 2020 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

- Amendements à IFRS 16

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié un amendement à IFRS 16 sur les allègements de loyers liés à la pandémie de Covid-19. Le texte, adopté par l'Union européenne le 9 octobre 2020 est applicable au 1^{er} juin 2020. Cet amendement donne aux locataires la possibilité de comptabiliser les allègements de loyer liés à la pandémie comme s'il ne s'agissait pas de modifications de contrats de location.

2.2 Utilisation de jugements et d'estimations

Afin de préparer les états financiers conformément aux IFRS, la direction a recours à des estimations et des jugements dans le cadre de l'application des méthodes comptables IFRS. Ces jugements et/ou estimations ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. L'impact de ces changements d'estimation est comptabilisé au cours de la période, ou sur les périodes ultérieures affectées.

Les jugements, les estimations et les hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- Ecart d'acquisition (note 5.1) ;
- Activation des frais de développement (note 5.2).

Les hypothèses qui sous-entendent les principales estimations et les jugements sont décrites dans les notes annexes de ces états financiers.

Continuité d'exploitation

À la date de l'arrêté des comptes, le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité. Le maintien des investissements techniques et commerciaux indispensables pour la mise en œuvre de la stratégie de croissance du Groupe dans le domaine de la SVOD est assuré grâce à la réalisation de l'augmentation de capital du 24 novembre 2020.

Le Groupe reste toutefois en capacité d'adapter sa stratégie de croissance en révisant le développement de son activité à l'international, en négociant et en adaptant certains de ses engagements, en modulant le rythme de lancement des chaînes SVOD, en revoyant ses investissements publicitaires impactant ainsi à la hausse comme à la baisse le volume de recrutement de nouveaux abonnés et/ou en adaptant la taille de son effectif. A la date d'arrêté de ces comptes consolidés, le Groupe considère ne pas s'exposer à un risque de liquidité au cours des douze prochains mois, et les comptes consolidés sont donc arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

NOTE 3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Principes comptables

Le Groupe applique la norme IFRS 10, États financiers consolidés. Cette norme présente un modèle unique de consolidation qui identifie le contrôle comme étant le critère à remplir pour consolider une entité. Un investisseur exerce le contrôle sur une entité détenue, s'il détient le pouvoir sur cette entité, s'il est exposé aux rendements variables de l'entité, ou s'il a des droits sur ces rendements variables en raison de son implication dans cette entité, et s'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements.

Les filiales sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle. Elles sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le Groupe en obtient le contrôle, et sont déconsolidées dès la date à laquelle elles cessent d'être contrôlées par le Groupe. Les soldes et opérations intragroupes sont éliminés.

Au cours de l'exercice 2020, un changement significatif de structure juridique a été opéré par le Groupe. Aux termes de son assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 novembre 2020, la Société a absorbé sa société mère Aspin Management. A l'issue de cette fusion, la Société est donc devenue l'entité consolidante du Groupe.

Comme indiqué en note 2.1, l'absorption par la Société de sa société mère Aspin Management a été traitée comme une restructuration du groupe Aspin Management sans effet sur les valeurs comptables des actifs et passifs du Groupe.

Au 31 décembre 2020, le Groupe est constitué des entités ci-dessous, consolidées par intégration globale :

Dénomination	Pays	31/12/2020		Méthode d'intégration
		% de contrôle	% d'intérêt	
SOCIETE MERE				
Alchimie SA	France	-	-	-
PERIMETRE DE CONSOLIDATION				
Alchimie U.K. Ltd	Angleterre	100%	100%	Intégration globale
Alchimie GmbH ⁽¹⁾	Allemagne	100%	100%	Intégration globale
Alchimie Rights SASU	France	100%	100%	Intégration globale

⁽¹⁾ Anciennement dénommée Cellfish GmbH

Au 31 décembre 2019, le Groupe était constitué des entités ci-dessous :

Dénomination	Pays	31/12/2019		Méthode d'intégration
		% de contrôle	% d'intérêt	
SOCIETE MERE				
Aspin Management SAS ⁽¹⁾	France	-	-	-
PERIMETRE DE CONSOLIDATION				
Alchimie SASU ⁽²⁾	France	100%	100%	Intégration globale
Elixir SAS ⁽³⁾	France	50,10%	50,10%	Intégration globale
Alchimie U.K. Ltd	Angleterre	100%	100%	Intégration globale
Cellfish GmbH	Allemagne	100%	100%	Intégration globale
Alchimie Rights SASU	France	100%	100%	Intégration globale

⁽¹⁾ Société dissoute suite à son absorption par la Société durant l'exercice 2020 ;

⁽²⁾ La Société a été transformée en société anonyme durant l'exercice 2020 ;

⁽³⁾ L'intégralité des actions, en ce comprises celles acquises en 2020 auprès de l'actionnaire minoritaire, de la société Elixir SAS (renommée Cellfish SAS avant cette opération) ont été distribuées aux actionnaires de la Société le 24 novembre

2020 (cf. note 1.2).

Les états financiers de la filiale Alchimie UK sont établis dans une devise fonctionnelle autre que l'euro (en GBP), et sont convertis en euros :

- Aux taux de change en vigueur en fin de période pour les actifs et passifs ;
- Aux taux de change en vigueur à la date de l'opération pour les produits et charges, ou aux taux de change moyens durant la période si ce taux de change est proche des taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les écarts de conversion qui résultent de l'application de cette méthode sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés en « Autres éléments du résultat global ».

Les mouvements du périmètre de consolidation sont développés dans les événements marquants des exercices clos le 31 décembre 2020 (note 1.3.1).

Principes comptables

Conformément à la norme IFRS 8, Secteurs opérationnels, l'information sectorielle doit être organisée selon des secteurs opérationnels pour lesquels les résultats sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel afin d'évaluer leurs performances et de prendre des décisions quant aux ressources à leur affecter. Elle doit être le reflet du *reporting* interne à destination du principal décideur opérationnel.

Le Groupe tire ses produits de deux principaux secteurs d'activités : « Vidéo » et « Legacy ». Le *reporting* interne du Groupe à destination du principal décideur opérationnel, le Conseil d'Administration de la Société, est structuré autour de ces activités qui constituent les 2 secteurs opérationnels du Groupe.

Secteur Vidéo

Le secteur Vidéo est composé essentiellement de services de streaming vidéo facturés à l'abonnement. Les services permettent au client d'accéder à un catalogue de programmes de vidéos à la demande et/ou de chaînes linéaires, en illimité, constituant une seule obligation de prestation remplie progressivement, le client recevant et consommant simultanément les avantages procurés par la prestation du Groupe à chaque instant du service. Dans sa relation avec le partenaire, le Groupe agit en tant que principal vis-à-vis du client final, étant responsable du contenu, de l'activation de l'abonnement du client final et de la fixation du prix de vente. En conséquence, le Groupe comptabilise les revenus issus de cette activité pour leur valeur brute, et les différentes commissions de distribution, facturations, afférentes en charges au prorata temporis de la durée de l'abonnement.

Secteur Legacy

L'activité Legacy de la Société se décompose en trois sous-activités distinctes les unes des autres, suivies elles-mêmes par zones géographiques :

- L'activité de Personnalisation du Mobile (Mobile Content)
- L'activité Jeux Mobile (Games)
- L'activité Services aux entreprises (B2B)

L'activité de Personnalisation du Mobile en France et l'activité Jeux Mobile ont fait l'objet d'un apport partiel d'actif à la société Cellfish SAS (cf. section 1.2) et les actions de cette société ont été distribuées aux actionnaires historiques de la Société durant l'exercice 2020 (l'activité Legacy Transférée).

Le Groupe a décidé de ne conserver que les activités historiques « Legacy conservées » en raison de leur effet de réseaux pour le développement de l'activité Vidéo.

Les deux activités historiques distinctes sont présentées ci-dessous :

- L'activité « Legacy conservée »

L'activité B2B en Allemagne de monétisation d'audiences pour les médias (jeux concours principalement), de vente de tickets de matchs de football par l'intermédiaire de numéros audio téléphoniques surtaxés et la rémanence de quelques services de personnalisation du mobile : Ces activités sont exploitées par Alchimie GmbH (anciennement dénommée Cellfish GmbH). Ces activités sont un support aux perspectives commerciales et de développement des services Vidéo.

Dans sa relation avec ses partenaires, le Groupe agit en tant qu'agent vis-à-vis du client final, n'étant pas responsable de la prestation principale promise. En conséquence, le Groupe comptabilise les revenus issus de cette activité pour leur valeur nette en intégrant les seules commissions afférentes directement en revenus.

Pour les quelques services de personnalisation du mobile, Alchimie GmbH agit en tant que principal vis-à-vis du client final. En conséquence, le Groupe comptabilise les revenus issus de cette activité pour leur valeur brute, et les différentes commissions de distribution, facturations, afférentes en charges au prorata temporis de la durée de l'abonnement.

L'activité B2B en France avec principalement un contrat avec l'opérateur Orange : Alchimie fournit à Orange un service clé en main hybride contenant à la fois des sonneries, fonds d'écrans, des applications et de la Vidéo depuis juillet 2019. Cette activité est actuellement répartie entre les 2 segments opérationnels Legacy et Vidéo. La part de marché de l'activité vidéo lié à ce contrat Orange est en forte croissance. Orange accorde également beaucoup d'importance à la partie vidéo (le nom administratif chez Orange du service est « Pass Video »). Ce contrat sera développé principalement sur le segment opérationnel Vidéo.

En l'absence d'investissements, l'activité Legacy Conservée est amenée à décroître graduellement au cours des prochaines années.

- L'activité « Legacy transférée »

L'activité Legacy transférée correspondait au sein de la sous-activité Personnalisation du Mobile d'Alchimie aux opérations de la zone géographique France, et à l'ensemble de la sous-activité de Jeux Mobile.

Ces activités consistaient à fournir en tant que prestation de service au client un droit d'accès à un catalogue de jeux en illimité (Snack Games – Jeux Mobile) ou bien un catalogue de sonneries, images et applications (KKO, Mobidol – Personnalisation du mobile). Dans le cadre de ces activités, le Groupe fournissait une seule obligation de prestation remplie progressivement, le client recevant et consommant simultanément les avantages procurés par la prestation du Groupe à chaque instant du service. Dans sa relation avec l'opérateur, le Groupe agissait en tant que principal vis-à-vis du client final, étant responsable du contenu, de la fixation du prix de vente et du service après-vente avec le client.

En conséquence, le Groupe comptabilisait les revenus issus de cette prestation de services pour leur valeur brute, et les différentes commissions afférentes en charges, au prorata temporis de la durée de l'abonnement.

Cette activité distribuée en 2020 est intégralement comptabilisée au sein de la ligne « Résultat net des activités arrêtées ou destinées à être cédées » du compte de résultat des états financiers consolidés pour les exercices 2020 et 2019 (cf. note 2.1). Le compte de résultat propre aux activités destinées à être cédées est présenté en note 7.1.

Le Groupe utilise les indicateurs suivants comme principaux indicateurs de sa performance opérationnelle (les données financières de l'activité Legacy mentionnées ci-après ne correspondent qu'à celles de l'activité Legacy Conservée) :

en K€	2020			2019		
	VIDEO	LEGACY	TOTAL	VIDEO	LEGACY	TOTAL
Chiffre d'affaires	25 168	3 785	28 952	18 391	5 250	23 641
Coût des ventes	-13 035	- 759	-13 794	-8 587	-1 273	-9 860
Marge brute	12 133	3 026	15 158	9 804	3 977	13 781
Frais technologiques et développement	-3 550	- 174	-3 724	-2 401	- 423	-2 824
Frais de marketing et vente	-14 025	- 135	-14 161	-12 019	- 835	-12 854
Frais généraux et administratifs	-5 583	- 317	-5 900	-2 994	- 655	-3 649
Résultat opérationnel	-11 025	2 399	-8 626	-7 611	2 065	-5 545

La répartition par zone géographique de l'activité est effectuée à partir de l'origine du client pour les revenus et se présente comme suit :

Chiffre d'affaires par zone géographique		
Montants en K€	2020	2019
France	10 094	5 054
Allemagne	11 326	15 209
Angleterre	2 864	2 430
Autriche	1 422	332
Espagne	2 925	188
Autres	321	428
Total	28 952	23 641

Pour l'exercice 2020, Orange est le seul client dépassant le seuil de 10% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour un montant de 3 228K euros (contre 1 691K euros en 2019).

Les actifs non courants alloués par secteur d'activité sont les suivants :

- Ecart d'acquisition (valeur nette de 1 502K euros au 31 décembre 2020) alloué principalement au secteur Legacy, correspondant à l'activité Legacy conservée pour 1 388K euros (cf. note 5.1) et une valeur de 114K euros alloué au secteur vidéo (application TVPlayer en Angleterre).
- Coûts de développements capitalisés (valeur nette de 2 346K euros au 31 décembre 2020) alloués intégralement au secteur Vidéo (cf. note 5.2)
- Les droits d'utilisations se décomposent principalement par les contrats de location (bail commercial et locations de voitures de fonction en France et en Allemagne).

La répartition par zone géographique des actifs non courants au 31 décembre 2020 se présente comme suit :

Actifs non courant par zone géographique au 31/12/2020				
Montant en K€	France	Allemagne	Angleterre	TOTAL
Goodwill	1 388	0	114	1 502
Immobilisations incorporelles	2 346	0	0	2 346
Immobilisations corporelles	265	12	3	279
Actifs au titre de droits d'utilisation	3 509	48	0	3 557
Total	7 507	60	117	7 684

¶

Actifs non courant par zone géographique au 31/12/2019				
Montant en K€	France	Allemagne	Angleterre	TOTAL
Goodwill	2 748	0	114	2 862
Immobilisations incorporelles	1 884	4	0	1 888
Immobilisations corporelles	367	11	0	378
Actifs au titre de droits d'utilisation	3 933	126	0	4 059
Total	8 932	141	114	9 187

5.1 Écarts d'acquisition et tests de dépréciation

Méthodes comptables

L'écart d'acquisition est comptabilisé au coût comme établi à la date d'acquisition de l'activité, diminué, le cas échéant, des pertes de valeur cumulées et d'une quote-part d'activités cédées.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Toutes les pertes de valeur sont déduites du résultat net de l'exercice et réparties entre la société mère et les participations ne donnant pas le contrôle.

Aux fins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT, définies comme le plus petit groupe d'actifs identifiables générant des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles des autres actifs ou groupes d'actifs.

Les tests sont réalisés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie ou groupe d'UGT, à laquelle l'actif se rapporte. Si le montant recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieur à sa valeur comptable, une perte de valeur est affectée en priorité à la réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs, et est comptabilisée dans le compte de résultat.

Recours aux estimations et jugements

Un certain nombre d'estimations est formulé afin de déterminer la valeur recouvrable de l'UGT, définie comme le plus haut de la valeur de réalisation nette de frais et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée comme étant la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie attendus. Les projections de flux de trésorerie sont fondées sur des hypothèses économiques déterminées par la direction du Groupe de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux du budget établi sur une période de 3 années ;
- au-delà de cet horizon, les flux de trésorerie sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuel reflétant le taux attendu de croissance long terme du marché.

Le Groupe analyse son activité autour de deux secteurs opérationnels, auxquels sont rattachés les écarts d'acquisition. Chaque secteur opérationnel est composé de plusieurs UGT.

En octobre 2015, Aspin Management a acquis l'intégralité des titres de la société Cellfish (désormais dénommée « Alchimie »). L'écart d'acquisition lié à cette opération afférente au secteur opérationnel Legacy s'élevait à 3 492K euros à la date d'acquisition.

L'évolution de l'écart d'acquisition depuis le 31 décembre 2019 se présente comme suit :

ECART D'ACQUISITION (Montants en K€)	Valeur brute	Diminution	Valeur nette	Valeur nette Legacy	Valeur nette Vidéo
31 décembre 2019	2 862	0	2 862	2 721	141
Augmentation	0	0	0	0	0
Diminution	0	1 360	1 360	0	0
31 décembre 2020	2 862	-1 360	1 502	2 721	141

Au 31 décembre 2020, l'écart d'acquisition correspondant à l'activité Legacy a fait l'objet de tests de dépréciation. Du fait de son acquisition récente (fin 2018), la valeur de l'écart d'acquisition de l'activité Vidéo n'est pas remise en cause.

Les principales hypothèses utilisées par le Groupe pour tester l'écart d'acquisition de l'activité Legacy sont un Coût moyen pondéré du capital net (« CMPC ») de 10,8% appliqué aux flux de trésorerie prévisionnels des quatre prochaines années et un taux de décroissance à l'infini (« PGR ») de 10% sur les flux de trésorerie considérés pour l'année terminale.

Le test de dépréciation ainsi réalisé n'a pas donné lieu à une dépréciation de l'écart d'acquisition au 31 décembre 2020.

La part de la valeur terminale dans la valorisation de l'activité Legacy représente 39% de sa valeur totale. Le tableau ci-après présente la sensibilité des résultats du test de dépréciation aux évolutions des principales hypothèses utilisées au 31 décembre 2020 (en millions d'euros) :

Sensibilité au 31 décembre 2020	Marge de confort	Taux d'actualisatio n +1,0%	Taux de croissance à long terme -5,0%	Flux de trésorerie valeur terminale -20,0%	Combinaison des 3 facteurs
Goodwill UGT "Legacy"	2,4	-0,1	-0,3	-0,2	-0,6

5.2 Immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- Les marques
- Les licences de logiciels
- Les frais de développement (comptabilisés en avances et acomptes sur immobilisations incorporelles pendant la phase de développement et en logiciels une fois la phase de développement achevée)

Les marques, d'une durée de vie non déterminée, ne font pas l'objet d'amortissement, mais de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Le coût d'acquisition des licences de logiciels est capitalisé sur la base du coût d'acquisition et du coût d'installation.

Conformément à la norme IAS 38, Immobilisations incorporelles, les frais de développement encourus par le Groupe doivent être immobilisés dès lors que tous les critères suivants sont remplis :

- Le Groupe a l'intention et la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme ;
- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement aillent à l'entreprise, ce qui est généralement étayé par l'existence de commande ou de contrats ;
- Les coûts peuvent être évalués de façon fiable ;
- Le Groupe a la capacité d'utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Le Groupe dispose des ressources nécessaires à l'achèvement du projet.

Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne « Frais de recherche et développement » en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Ces actifs sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie estimée :

- Logiciel acquis : 1 à 2 ans
- Logiciel développé en interne : 4 ans

Le tableau ci-après illustre les mouvements survenus au cours des deux exercices :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en K€)	Marques	Logiciels	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	Total
VALEURS BRUTES				
31/12/2019	365	787	1 161	2 313
Acquisition	0	1 968	1 264	3 232
Reclassements et mises au rebut	0	0	-2 027	-2 027
31/12/2020	365	2 755	397	3 517
AMORTISSEMENTS				
31/12/2019	0	- 426	0	- 426
Dotations	0	- 442	0	- 442
Reclassements et mises au rebut	0	60	0	60
31/12/2020	0	- 808	0	- 808
DEPRECIATIONS				
31/12/2019	0	0	0	0
Dépréciations	- 363	0	0	- 363
31/12/2020	- 363	0	0	- 363
VALEURS NETTES COMPTABLES				
31/12/2019	365	362	1 161	1 888
31/12/2020	2	1 948	397	2 346

Les marques des activités historiques ayant été considérées comme non utiles à la stratégie du groupe en 2020, il a été constaté une dépréciation à hauteur de 363 milliers d'euros.

Au sein de la catégorie des Logiciels sont capitalisés les projets de développement de nouvelles fonctionnalités de la plateforme liés à l'infrastructure technique vidéo. Ces projets permettent de générer davantage de trafic sur le site web et ainsi davantage de clientèle dans le contexte de l'orientation commerciale de la société.

Ces projets ont été capitalisés en accord avec les normes IFRS dans la mesure où ils répondent aux critères de capitalisation définis par IAS 38.57. Au 31 décembre 2020, les frais de développement capitalisés s'élèvent à un montant brut de 1 263K euros, pour des amortissements cumulés de 443K euros.

Pour chacun des exercices présentés, le Groupe n'a pas identifié d'indicateur de perte de valeur pour les UGT et n'a pas procédé à des tests de dépréciation.

5.3 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif ou le cas échéant, comptabilisées comme un actif séparé s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de façon fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charges.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

- Matériel et outillage : 3 à 5 ans
- Agencements : 10 ans
- Travaux, gros œuvre : 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 2 à 5 ans
- Meubles : 3 à 5 ans
- Matériel de présentation : 2 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Le tableau ci-après illustre les mouvements des immobilisations corporelles au cours des deux exercices :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en K€)	Matériel de bureau & informatique	Matériel de transport	Autres immobilisations corporelles	Total
VALEURS BRUTES				
31/12/2019	668	20	339	1 028
Acquisition	44	0	0	44
Cession / Mise au rebut	0	-20	0	-20
31/12/2020	712	0	339	1 051
AMORTISSEMENTS				
31/12/2019	- 540	- 7	- 102	- 649
Dotations	- 88	- 4	- 42	- 134
Cession / Mise au rebut	0	11	0	11
31/12/2020	- 628	0	- 144	- 772
VALEURS NETTES COMPTABLES				
31/12/2019	128	13	238	379
31/12/2020	85	0	195	280

5.4 Actifs au titre de droits d'utilisation et dettes de locations

Principes comptables

La norme IFRS 16, Contrats de location redéfinit la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location.

Lors de la comptabilisation initiale d'un contrat, le passif locatif est reconnu à hauteur de la valeur actualisée des paiements de loyers non encore versés actualisée au taux d'emprunt marginal de la Société preneuse.

L'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé pour un montant égal au passif locatif, ajusté notamment du montant des éventuels loyers payés d'avance.

Comme le permet IFRS 16, le Groupe a choisi d'appliquer les exemptions de la norme à ses contrats de location à court terme (durées résiduelles inférieures à 12 mois) et à ses contrats dont les biens sous-jacents sont de faible valeur.

Les durées de location retenues par le Groupe reflètent les durées non résiliables de chaque contrat, auxquelles ont été ajoutées toute option de prolongation ou toute option de résiliation des contrats que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer ou de ne pas exercer pour toutes les périodes couvertes par les options de prolongation. Pour les contrats de location de véhicules, la durée retenue est celle des contrats.

Le Groupe n'est pas impacté par la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 (concernant l'appréciation des durées de location pour les contrats renouvelables par tacite reconduction ou sans date d'échéance contractuelle ainsi que sur la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loué).

Enfin, le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation de l'obligation locative est le taux d'emprunt que la Société preneuse aurait obtenu si elle avait eu recours à sa banque pour financer l'acquisition du bien loué. Il est estimé à 2,0% pour les périodes présentées.

VARIATION DES DROITS D'UTILISATION PAR CATEGORIE (Montants en K€)	Baux Immobiliers	Véhicules	Serveurs	Total
Valeur nette au 31 décembre 2019	3 713	35	312	4 059
Nouveaux contrats de location	0	51	0	51
Amortissements	- 430	- 20	- 104	- 554
Valeur nette au 31 décembre 2020	3 283	65	208	3 556
<i>Valeur brute</i>	<i>4 571</i>	<i>110</i>	<i>416</i>	<i>5 098</i>
<i>Cumul des amortissements</i>	<i>-1 289</i>	<i>- 44</i>	<i>- 208</i>	<i>-1 541</i>

ECHÉANCIER DE L'OBLIGATION LOCATIVE PAR CATEGORIE (Montants en K€)	Moins d'un 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Baux Immobiliers	413	1 208	2 180	3 801
Véhicules	28	38	0	66
Serveurs	120	123	0	243
Total au 31 décembre 2020	561	1 369	2 180	4 110

Autres informations

Le montant de la charge d'intérêts sur les obligations locatives, présenté dans le coût de l'endettement brut au compte de résultat, s'élève à 85K euros en 2020 (contre 80K euros en 2019)

Le montant des charges de location des contrats exemptés de retraitements au titre d'IFRS 16 est de 78K euros en 2020 (19K euros en 2019).

5.5 Autres actifs financiers

Principes comptables

Selon la norme IFRS 9, Instruments financiers, les actifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat. Dans l'état de la situation financière, ces catégories correspondent aux autres actifs financiers courants et non courants (note 5.5), aux créances clients et autres actifs courants (note 5.6) et à la trésorerie et équivalent de trésorerie (note 5.9).

Classement et évaluation des actifs financiers

La classification proposée par IFRS 9 détermine la façon dont les actifs sont comptabilisés ainsi que leur méthode d'évaluation. Le classement des actifs financiers retenu est fonction de deux critères cumulatifs :

- le modèle économique que suit le Groupe pour la gestion des actifs financiers ; et
- les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier (correspondant ou non à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts uniquement).

En fonction de l'analyse combinatoire des deux critères, la norme IFRS 9 prévoit trois types de modèles économiques :

- soit les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- soit les actifs sont valorisés à la juste valeur avec comptabilisation des variations de valeur en capitaux propres (recyclables ou non recyclables) ;
- soit les actifs financiers sont évalués à l'arrêté comptable au coût amorti.

Dépréciation des actifs financiers

Le principal changement induit par l'application de la norme concerne l'application du nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers (y compris les actifs sur contrat) qui consiste à reconnaître les pertes de crédit attendues à maturité au lieu des pertes encourues selon le modèle d'IAS 39.

Concernant les créances clients, le Groupe a appliqué la méthode simplifiée. L'application de cette méthode n'a pas conduit à la comptabilisation d'une correction de perte de valeur au titre des créances clients.

Comptabilité de couverture

L'adoption du modèle de comptabilité de couverture d'IFRS 9 n'a pas modifié la politique de couverture du Groupe.

Les actifs financiers du Groupe sont composés de prêts, de créances et des titres de participations non consolidés. Les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Participations non consolidées

Les autres actifs financiers comprennent des titres de participations et correspondent aux 2,31% qu'Alchimie SA (suite à l'absorption d'Aspin Management) détient dans la société The Artist Academy. Aux termes de la norme IFRS 9, le Groupe a choisi de comptabiliser ces actifs à la juste valeur par le biais des capitaux propres

(OCI). Il n'y a pas eu de dividendes versés par cette participation au titre des exercices présentés

Prêts et créances

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les prêts, les créances clients et autres créances sont classées au coût amorti.

AUTRES ACTIFS FINANCIERS (Montants en K€)	Participations non consolidées	Prêts, cautionnements et autres créances	Total
Etat de la situation financière au 31 décembre 2019	80	13	93
Augmentation	0	1 833	1 833
Variation de juste valeur	76	0	76
Diminution	0	0	0
Etat de la situation financière au 31 décembre 2020	156	1 846	2 002

L'augmentation de la variation de juste valeur de 76 K euros correspond à la participation dans la société The Artist Academy.

L'augmentation des prêts, cautionnements et autres créances pour 1 833 K euros correspond à la mise en place d'un gage espèce du capital restant dû de la dette senior en date d'introduction en bourse.

5.6 Créances clients

Les créances clients et les comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur prix de transaction au sens d'IFRS 15 lorsque ceux-ci ne comportent pas de composante financement importante. Le Groupe applique un modèle de dépréciation modélisant les pertes de crédit attendues.

Les créances clients et les comptes rattachés se décomposent de la façon suivante :

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Clients et comptes rattachés	4 645	5 669
Factures à établir	1 923	1 584
Dépréciation des clients et comptes rattach	- 313	- 320
Total net des clients et comptes rattachés	6 254	6 932

Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020, les dépréciations des créances clients et comptes rattachés comprennent une dépréciation spécifique de 230 K euros relative à un client australien.

La ventilation des créances clients et comptes rattachés par échéance au 31 décembre 2020 se décompose comme suit :

VENTILATION CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)	0 Jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Total brut des clients et comptes rattachés	6 178	28	44	0	317	6 568
Dépréciation actif	- 77	0	- 1	0	- 235	- 313
Total net des clients et comptes rattachés	6 101	28	44	0	81	6 254

5.7 Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent à 1 183 K euros au 31 décembre 2020 et se décomposent comme suit :

AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs - avances et acomptes versés	301	4
Fournisseurs débiteurs	22	24
Autres créances - courant	409	327
Charges constatées d'avance	435	405
Total Autres actifs courants	1 168	760

5.8 Créances fiscales et sociales

Les créances fiscales et sociales s'élèvent à 2 164 K euros au 31 décembre 2020 et à 1 826 K euros au 31 décembre 2019.

Les créances fiscales et sociales se décomposent comme suit sur les deux exercices précédents :

CREANCES FISCALES ET SOCIALES (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Taxe sur la valeur ajoutée	1 384	950
Crédit d'impôts (CIR et loi Fillon)	216	0
Créances fiscales courantes	246	0
Personnel et organismes sociaux	34	2
Créances fiscales et sociales - courant	1 880	952
Créances fiscales non courantes	284	874
Créances fiscales et sociales - non courant	284	874
Total Créances fiscales et sociales	2 164	1 826

Aucune créance relative au crédit d'impôt recherche (« CIR ») n'a été générée au titre de la période 2020.

5.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

Le Groupe classe en trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière et dans le tableau des flux de trésorerie les placements qui satisfont aux conditions d'IAS 7 :

- Détention dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme ; et
- Actifs à court terme à date d'acquisition, très liquides, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La position de trésorerie du Groupe se décompose comme suit :

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Disponibilités	14 837	4 076
Valeurs mobilières de placements	118	118
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	14 955	4 194

5.10 Capitaux propres

Principes comptables

Instruments de capitaux propres

Le classement d'un instrument financier ou de ses composantes en capitaux propres dépend de l'analyse de ses caractéristiques financières contractuelles. Lorsque l'entité qui a émis l'instrument financier n'a pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier au porteur, l'instrument financier est un instrument de capitaux propres.

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes directement attribuables aux opérations de capital ou aux instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charge de l'exercice.

Capital social

Au 31 décembre 2020, le capital social de la Société est constitué de 4 402 822 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées.

Le capital social de la Société a varié de la manière suivante depuis le 31 décembre 2019 :

Date	Libellé	Nombre d'actions	Nominal (€)	Capital (K€)
31/12/2019	Capital Alchimie SA	100 000	35	3 500
06/11/2020	Division du nominal des actions Alchimie SA par 35	3 500 000	1	3 500
24/11/2020	Fusion Aspin Management dans Alchimie SA			
	Augmentation du capital d'Alchimie SA pour rémunération des actionnaires d'Aspin Management	3 300 687	1	3 301
	Annulation actions propres Alchimie SA	-3 500 000	1	-3 500
	Capital social après fusion Aspin Management dans Alchimie SA	3 300 687	1	3 301
27/11/2020	Augmentation de capital lié à l'introduction en bours	1 102 135	1	1 102
	Capital social Alchimie SA au 31 décembre 2020	4 402 822	1	4 403

Les opérations suivantes sont intervenues sur le capital de la Société :

- En date du 6 novembre 2020, il a été décidé de diviser par 35 la valeur nominale des actions de la Société avec une multiplication corrélative par 35 du nombre d'actions de la Société. Par conséquent, à l'issue de cette opération, le capital de la Société était composé de 3 500 000 actions de 1 euro chacune de montant nominal.
- Au 24 novembre 2020, la Société a absorbé la société Aspin Management via une opération de fusion à l'envers. Une augmentation de capital d'un montant nominal de 3 300 867 euros par émission de 3 300 687 actions ordinaires nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 1 euro chacune a été

effectué en rémunération des apports consentis. La prime de fusion liée à cette opération s'est élevée à 2 219 029 euros.

- Le 24 novembre 2020, une réduction de capital de 3 500 000 euros par annulation des actions auto-détenues en conséquence de la réalisation de la fusion a été effectuée. Ainsi, les 3 500 000 actions ordinaires de la Société détenues auparavant par Aspin Management SAS ont été annulées.
- Le 29 novembre 2020, une augmentation de capital par voie d'offre au public d'un prix unitaire de 16,20 euros (prime d'émission incluse) a été effectuée par création de 1 102 135 actions nouvelles de 1 euro chacune de montant nominal et une prime d'émission de 16 752 452 euros. Les frais externes directement attribuables à l'opération d'augmentation de capital se sont élevés à 913 milliers d'euros et ont été comptabilisés en diminution de la prime d'émission. Les autres charges liées à l'introduction en bourse (opérations juridiques, d'audit notamment) ont été comptabilisées en charge d'exploitation.

La Société a confié à la société Gilbert Dupont une enveloppe de 250 milliers d'euros au titre d'un contrat de liquidité des actions de la Société. La Société détient ainsi 12 540 actions propres au 31 décembre 2020 pour une valeur de 172 milliers d'euros.

5.11 Dividendes versés

La Société a procédé le 24 novembre 2020 à la distribution en nature à ses actionnaires historiques de 100 % des actions de la société Cellfish SAS pour une valeur de 594 K euros. La valeur des titres ainsi distribués correspondait à la valeur nette comptable de l'apport partiel d'actifs de l'activité Legacy transférée à la société Cellfish SAS (se référer à la section 1.2).

5.12 Provisions

Principes comptables

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation envers un tiers résultant d'un évènement passé, et lorsqu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Recours aux estimations et jugements

Le montant comptabilisé en provision est l'estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture. Les provisions pour risques comprennent des provisions relatives à des litiges en cours. Le montant des provisions correspond à l'estimation la plus probable du risque.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 105 K euros au 31 décembre 2020 :

PROVISIONS RISQUES ET CHARGES (Montants en K€)	31/12/2019	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non	31/12/2020
Provisions pour risques et charges	315	0	210	0	105
Total	315	0	210	0	105

5.13 Dettes financières courantes et non courantes

Principes comptables

Les emprunts et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif inclut les coûts de transaction directement imputables à l'émission du passif financier et les hypothèses sur les variations des taux d'intérêt variables.

Les dettes financières s'analysent comme suit à la clôture des exercices suivants :

DETTE FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en K€)	31/12/2020		31/12/2019	
Emprunts auprès d'établissements de crédit ⁽¹⁾	913		0	
Dettes de location ⁽²⁾	3 550		4 063	
Compte courant d'actionnaire	7 186		0	
Intérêts courus sur compte courant d'actionnaire	63		0	
Dettes financières et dettes de locations non courantes	11 712		4 063	
Emprunts auprès d'établissements de crédit ⁽¹⁾	919		2 738	
Compte courant d'actionnaire	798		0	
Dettes de location ⁽²⁾	561		346	
Dettes financières et dettes de locations courantes	2 278		3 085	
Total dettes financières et dettes de locations	13 990		7 147	

⁽¹⁾ La dette senior avait été considérée intégralement en dette financière courante au 31 décembre 2019 en raison d'un engagement financier non respecté au 31 décembre 2019, lié à l'émission d'obligations convertibles réalisée postérieurement au 31 décembre 2019. Aucune demande de remboursement anticipé n'a pour autant été notifiée par le pool bancaire. A l'occasion de l'IPO, un waiver pour ne pas constater l'exigibilité immédiate de la dette senior a été obtenu des établissements prêteurs. Les engagements financiers ont été respectés au 31 décembre 2020 et les échéances à plus de douze mois ont été classées en « dettes financières non courantes ».

⁽²⁾ Se référer à la note 5.4 sur les contrats de location.

Les échéances des dettes financières en flux de trésorerie non actualisés (hors intérêts) s'analysent comme suit à la clôture des exercices suivants :

DETTE FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES EN FLUX DE TRESORERIE NON ACTUALISES (Montants en K€)	31/12/2020			
	Total	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 833	913	919	0
Dettes de location	4 460	636	1 993	1 830
Compte courant d'actionnaire	7 984	798	7 185	0
Total dettes financières et dettes de locations	14 276	2 348	10 098	1 830

Les différences entre les dettes financières issues de l'état de la situation financière et les dettes financières en flux de trésorerie non actualisés proviennent de :

- L'utilisation du coût amorti pour les emprunts auprès d'établissements de crédits
- L'actualisation des loyers futurs pour les dettes de location

Les incidences de trésorerie sont présentées comme suit :

(Montants en K€)	31/12/2019	Trésorerie encaissée	Trésorerie décaissée	31/12/2020
Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 750	0	- 917	1 833
Dettes de location	4 904	0	- 444	4 460
Compte courant d'actionnaire	0	7 984	0	7 984
Total	7 654	7 984	-1 361	14 277

Dettes auprès d'établissements de crédit

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées d'un prêt en principal de 5 500 000 euros accordé le 30 juin 2016 à Aspin Management par un pool bancaire constitué de la Banque Palatine, la Bred Banque Populaire et la Société Générale. Cet emprunt était destiné à l'époque à financer le rachat partiel de 5 117 257 actions de préférence A dans le cadre d'une réduction de capital social d'Aspin Management ainsi que les frais y afférant.

Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

- Montant du principal de 5 500 000 euros, remboursable par amortissement constant avec une dernière échéance au 30 juin 2022.
- Les intérêts sont dus trimestriellement et sont calculés sur la somme des deux taux suivants :
 - Taux Euribor de la période d'intérêts considérée ;
 - Une marge ajustable annuellement en fonction du Ratio de Levier (dette financière nette consolidée / EBITDA consolidé), allant de 2,0% à 2,5%.

Les frais d'émission sont imputés sur le nominal de l'emprunt évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Emprunt obligataire convertible en actions

Le Groupe a émis le 28 avril 2020 conformément à la décision de l'assemblée générale un emprunt obligataire convertible en actions d'un montant de 3 000 000 euros, entièrement souscrit par HLD Europe SCA. Cet emprunt était remboursable en trésorerie ou convertible en actions pour un montant variable en fonction du nombre d'actions existantes et du solde de la créance en date de conversion.

Conformément aux dispositions d'IAS 32, aucune composante « capitaux propres » n'a été constatée dans la mesure où l'option de conversion devait se traduire par la remise d'un nombre variable d'instruments de capitaux propres.

Les obligations convertibles en actions ont été intégralement remboursées le 24 novembre 2020 préalablement à la fusion-absorption présentée en note 1.3 et l'ont été par inscription sur un compte courant d'actionnaire ouvert au nom de HLD Europe SCA.

Compte courant d'actionnaire

Dans le cadre de la réorganisation du Groupe, les sommes afférentes au rachat des actions de préférence (cf. section 5.10) et au remboursement des obligations convertibles (cf. paragraphe ci-dessus), soit un montant total de 7 983 781 euros, ont été inscrites sur un compte courant d'actionnaire ouvert au nom de HLD Europe SCA portant intérêt au taux annuel de 5%. Les sommes inscrites sur le compte courant d'actionnaire

seront intégralement remboursées à HLD Europe SCA au quatrième anniversaire de la date du Pricing³ (y compris les intérêts), sauf remboursement anticipé qui interviendra, sous réserve du respect de conditions tenant au niveau de trésorerie et au respect des contrats de financement, (i) à chaque date anniversaire du Pricing à hauteur de 10% des sommes en principal figurant sur le compte courant d'actionnaire ou (ii) à tout moment, en tout ou partie, sur décision d'Alchimie. Ce compte courant d'actionnaire a été transféré à la Société suite à l'opération de fusion avec Aspin Management.

Lignes de factoring non utilisées

La Société dispose d'un contrat d'affacturage toujours actif depuis 2012 dont les caractéristiques principales sont les suivantes : plafond de financement à hauteur de 6 000 000 euros et commission d'anticipation égal à l'EURIBOR 3 mois +0.7%. Ce contrat est non utilisé au 31 décembre 2020.

5.14 Avantages du personnel

Principes comptables

Avantages à court terme et régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en « Charges de personnel » le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, le Groupe ne constate aucune provision au titre de ces régimes.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Cette évaluation repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité. Les éventuels écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres, en « autres éléments du résultat global ».

Recours aux estimations et jugements

Les obligations au titre des prestations et les actifs du régime peuvent faire l'objet d'une volatilité importante en raison, notamment, de variations des valeurs marchandes et des hypothèses actuarielles. Ces hypothèses varient d'un régime de retraite à l'autre et tiennent donc compte des conditions locales. Elles sont déterminées à l'issue d'un processus formel faisant appel à l'expertise et aux jugements internes du Groupe, en termes financiers et actuariels, ainsi qu'en consultation avec des actuaires et des experts indépendants.

Ces hypothèses pour chaque régime sont revues annuellement et ajustées au besoin pour tenir compte des changements découlant de l'expérience et des conseils actuariels.

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de fin de carrière, évaluées sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable à savoir, pour les salariés de la Société, la Convention collective nationale des Ingénieurs et Cadre métallurgie (CCN 650 pour les salariés cadre et CCN 054 pour les salariés non-cadres).

³ Date de la fixation définitive du prix des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur Euronext Growth Paris, soit le 24 novembre 2020

Cet engagement concerne uniquement les salariés relevant du droit français. Il n'existe pas d'engagement auprès des salariés allemands, britanniques et espagnols. Une analyse de sensibilité du taux d'actualisation fait ressortir une hausse de 32 K euros sur le montant au bilan pour une variation de +50bps sur ce taux. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESE ACTUARIELLES	31/12/2020
Taux d'actualisation	0,60%
Taux de charges sociales patronales	46%
Âge de début de carrière	- Cadres : 23 ans - Non-cadres : 21 ans
Âge de départ en retraite	Âge de départ à la retraite à taux plein en fonction de l'année de naissance et des hypothèses d'âge de début de carrière ci-de
Table de mortalité	TH-TF 00-02 décalées
Taux de turnover	Table décroissante par âge et nulle à 55 ans (cf. ci-dessous)
Taux de revalorisation des salaires	2,00%

Le taux de turnover a été déterminé sur la base du taux moyen observé sur les exercices passés. Une table de taux de turnover décroissante avec l'âge et avec des taux de turnovers nuls à partir de 55 ans a été établie.

Les taux utilisés peuvent être résumés ainsi :

- Inférieure à 34 ans : 23,30%
- De 35 à 44 ans : taux dégressif de 12,90 % à 8,80 %
- De 45 à 54 ans : taux dégressif de 4 % à 1,70%
- À partir de 55 ans : taux nul

Les engagements envers le personnel ont évolué de la manière suivante depuis le 31 décembre 2019 :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en K€)	Indemnités de départ en retraite
31/12/2019	322
Coûts des services passés	33
Coûts financiers	3
Réduction	0
Ecarts actuariels OCI	24
31/12/2020	382

5.15 Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 8 536 K euros au 31 décembre 2020 et se décomposent comme suit :

DETTES FOURNISSEURS (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Dettes fournisseurs	2 876	2 416
Factures non parvenues	5 646	4 372
Total dettes fournisseurs	8 522	6 788

Ci-dessous le détail par nature des factures non parvenues :

DETAIL DES FACTURES NON PARVENUES (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Marketing	981	521
Provisions pour charges locatives	0	157
Société Gestion de Droits	1 984	995
Commissions opérateurs	288	711
Sous-Traitance	219	140
Conseil externe	423	165
Partage de revenu	423	120
Coûts de contenus	804	782
Technique et développement	112	132
Autres FNP	412	1 006
Total factures non parvenues	5 646	4 728

Les autres factures non parvenues sont principalement constituées de prestations informatiques, de la sous-traitance et de partage de revenus.

Pour les dettes fournisseurs, aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où les montants ne représentaient pas d'échéances supérieures à 1 an au 31 décembre 2020.

5.16 Autres dettes fiscales et sociales et passifs courants

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 3 043 K euros au 31 décembre 2020, contre 2 518 K euros au 31 décembre 2019, et se décomposent de la manière suivante :

DETTE FISCALES ET SOCIALES COURANTES (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Taxe sur la valeur ajoutée	912	1 147
Dettes sociales	1 581	1 288
Dettes fiscales courantes	553	31
Dettes sociales dirigeants (IFRS 2)	0	52
Total	3 046	2 518

Les autres passifs courants s'élèvent à 161 K euros au 31 décembre 2020, contre 271 K euros au 31 décembre 2019. Leur composition se présente comme suit :

AUTRES PASSIFS COURANTS (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Clients avances et acomptes reçus	107	146
Produits constatés d'avance	55	92
Autres	0	33
Total	161	271

5.17 Juste valeur des instruments financiers

Principes comptables

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement de ces créances. Il en est de même pour les autres créances et les autres dettes courantes.

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les emprunts au coût amorti ;
- les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en « dettes financières courantes ».

Hiérarchie des justes valeurs

La norme IFRS13, Evaluation à la juste valeur, établit une hiérarchie des justes valeurs et distingue trois niveaux :

- Niveau 1 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement).
- Niveau 2 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables et les techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.
- Niveau 3 : juste valeur fondée sur les techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

Les actifs et passifs du Groupe sont évalués de la manière suivante pour chaque année en fonction des catégories d'évaluation définies par IFRS 9. L'ensemble des valeurs sont de niveau 3.

(Montants en K€)	31/12/2020		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9			
	Valeur Etat de Situation financière	Juste valeur	Juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur par OCI	Prêts et créances	Dettes au coûts amorti
Autres actifs financiers non courants	2 002	2 002	0	156	1 846	0
Créances clients et autres débiteurs	6 254	6 254	0	0	6 254	0
Créances fiscales et sociales courantes	1 880	1 880	0	0	1 880	0
Autres actifs courants	1 168	1 168	0	0	1 168	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 955	14 955	14 955	0	0	0
Total des rubriques relevant d'un poste d'actif	26 259	26 259	14 955	156	11 148	0
Dettes financières non courantes	8 162	8 162	0	0	0	8 162
Dettes locations non courantes	3 550	3 550	0	0	0	3 550
Autres passifs non courants	0	0	0	0	0	0
Dettes financières courantes	1 717	1 717	0	0	0	1 717
Dettes locations courantes	561	561	0	0	0	561
Dettes fournisseurs	8 522	8 522	0	0	0	8 522
Dettes fiscales et sociales courantes	3 046	3 046	0	0	0	3 046
Autres passifs courants	161	161	0	0	0	161
Total des rubriques relevant d'un poste de passif	25 719	25 719	0	0	0	25 719

NOTE 6 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

6.1 Chiffre d'affaires

Principes comptables

Le Groupe applique la norme IFRS 15 pour la comptabilisation de ses produits des activités ordinaires.

A ce titre, le Groupe identifie les différentes prestations promises et détermine si elles sont distinctes à l'intérieur du contrat. Lorsqu'une ou plusieurs obligations de performance sont identifiées, le Groupe répartit le prix de transaction entre les différentes obligations de performance, en tenant compte des éventuelles contreparties variables.

Le Groupe analyse également pour chacune de ces obligations de performance s'il contrôle le bien ou service avant qu'il soit transféré au client final. Si le Groupe détient le contrôle, il agit en tant que principal et comptabilise le produit brut de la prestation. Dans le cas contraire, le Groupe agit en tant qu'agent et comptabilise le produit net.

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement généré par le segment Vidéo via la souscription d'abonnements. Ces abonnements sont comptabilisés sur la base du prix hors taxe payé par le client final lorsque Alchimie est considérée comme l'éditeur du service (Principal) et comptabilisé Net des commissions de distribution lorsque Alchimie est considéré comme fournisseur de contenus uniquement (Agent).

Une autre partie du chiffre d'affaires est générée par le segment Legacy et est liée à des prestations de services professionnels. Pour ces prestations, le Groupe agit essentiellement en tant qu'agent et comptabilise le prix net des commissions de distribution.

La répartition du chiffre d'affaires entre les différentes activités du Groupe et les différentes zones géographiques est présentée dans la note 4.

6.2 Détails des charges et produits par fonction

La section ci-dessous présente le détail des charges et produits par fonction.

La catégorie « Charges de personnel » est composée des salaires, des honoraires externes et des notes de frais. Les charges de personnel liées à la fonction « Technologie et Développement » sont diminuées en cas d'activation des frais de développements.

6.2.1 Coûts des ventes

COÛTS DES VENTES (Montants en K€)	2020	2019
Commissions opérateurs	-5 561	-4 712
Coûts des licences	-5 436	-3 251
Charges de personnel	-1 018	- 929
Coûts techniques de livraison	- 854	- 322
Autres	- 925	- 646
TOTAL	-13 794	-9 860

6.2.2 Technologies et Développement

Frais technologiques et développement (Montants en K€)	2020	2019
Charges de personnel	-3 278	-2 570
Autres	- 446	- 254
TOTAL	-3 724	-2 824

L'augmentation de la rubrique « Autres » 446 K euros correspond aux dotations aux amortissements des frais de développement capitalisés.

6.2.3 Frais de marketing et des ventes

Frais de marketing et vente (Montants en K€)	2020	2019
Frais de publicités et communications	-11 648	-10 714
Charges de personnel	-2 513	-2 140
TOTAL	-14 161	-12 854

6.2.4 Frais généraux et administratifs

Frais généraux et administratifs (Montants en K€)	2020	2019
Charges de personnel	-1 577	-1 112
Honoraires et consulting divers	-1 767	- 552
Infrastructure IT et Télécom	- 647	- 494
Management fees	- 462	- 395
Amortissements droits d'utilisation	- 554	- 547
Taxes	- 164	- 165
Autres	- 730	- 382
TOTAL	-5 900	-3 649

Frais liés à l'introduction en bourse

Les frais supportés par la Société en 2020 afin d'assurer son introduction en bourse se sont globalement élevés à 1,972 millions d'euros et ont été répartis entre (i) diminution de la prime d'émission pour 913 milliers d'euros pour la partie spécifiquement relative à l'augmentation de capital et (ii) 1,081 millions d'euros en charges dans la ligne « Frais généraux et administratifs » pour l'ensemble des autres dépenses engagées pour cette opération.

6.3 Effectifs et masse salariale

Les effectifs moyens du Groupe à la clôture de chacun des exercices sont les suivants :

EFFECTIFS MOYENS	2020	2019
Cadres	87	76
Non cadres	13	10
Total	100	86

La masse salariale comptabilisée en charges sur les exercices 2020 et 2019 sont les suivants :

MASSE SALARIALE (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Salaires et traitements	-6 006	-5 378
Charges sociales	-2 228	-1 975
Autres charges	- 124	- 107
Masse salariale liée aux activités poursuivies	-8 358	-7 460

6.4 Résultat financier

Le résultat financier inclut : le coût de l'endettement, les intérêts liés aux dettes de location, les produits liés aux placements financiers ainsi que les gains ou pertes de change réalisés ou non. Il se décompose comme suit pour les exercices 2020 et 2019 :

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS (Montants en K€)	2020	2019
Coût de l'endettement financier net	- 450	- 187
Charges d'intérêts	- 450	- 187
Autres produits et charges financières	- 115	- 13
Résultat de change	- 115	- 13
Résultat financier	- 564	- 201

6.5 Impôts sur les bénéfices

Principes comptables

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. Il est alors également comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou en capitaux propres.

Les impôts différés sont évalués selon l'approche bilancielle au montant que l'entité s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de celles-ci. Les impôts différés ainsi déterminés sont, le cas échéant, influencés par un éventuel changement du taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de clôture des états financiers.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé si les conditions suivantes sont réunies :

- L'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et de la même entité imposable ou du même groupe fiscal, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent ;
- Il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant l'expiration des pertes fiscales ou des crédits d'impôt non utilisés ;
- Les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
- Les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant l'exercice au cours duquel les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôt applicables pour les différentes sociétés du groupe sont :

- 28% en 2020 pour les filiales basées en France
- 31,23% en 2020 pour les filiales basées en Allemagne
- 21% en 2020 pour les filiales basées au Royaume Uni

Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif :

PREUVE D'IMPOT (Montants en K€)	2020
Résultat des activités poursuivies avant impôt	-9 191
Taux courant d'imposition - Consolidante	28%
Impôt théorique	2 573
Différences de taux d'impôt statutaire	- 324
Déficit fiscaux utilisés jamais reconnus	295
Différences permanentes	- 65
Pertes fiscales de l'exercice non activées	-2 556
Impôt théoriques des activités cédées	570
Autres	10
Produits (Charges) d'impôts réelles et différées	504

Nature des impôts différés :

IMPOTS DIFFERES (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Décalages temporaires	221	308
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés actif	221	308
Décalages temporaires	21	2
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés passif	21	2
Total des éléments ayant une nature d'impôts différés	242	310

Les déficits fiscaux indéfiniment reportables n'ont pas été activés sur les périodes présentées et s'élèvent à un montant d'impôt de 2 270 K euros au 31 décembre 2020. Ils portent sur la Société et Alchimie UK.

6.6 Résultat par action

Principes comptables

Conformément à la norme « IAS 33 - Résultat par action », le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

En application de la norme IAS 33, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice 2020 a été ajusté des événements ayant modifié le nombre d'actions en circulation sans toutefois générer de modification correspondante en termes de ressources pour l'entité.

A la suite de l'assemblée générale du 6 novembre 2020, la valeur nominale des actions ordinaires de la

Société a été réduite de 35 euros à 1 euro par action ordinaire, entraînant la multiplication corrélative du nombre initial des actions ordinaires composant le capital social de la Société, qui est ainsi passé de 100 000 actions ordinaires à 3 500 000 actions ordinaires. A des fins de comparabilité, ce nouveau nombre d'actions existantes a été retenu pour tous les exercices présentés pour le calcul du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Le résultat par action au 31 décembre 2019 a également été ajusté à des fins comparatives en utilisant le même nombre moyen pondéré d'actions de la Société de l'exercice 2020, et non le nombre moyen pondéré d'actions de la société Aspin Management.

RESULTAT DE BASE PAR ACTION	31/12/2020	31/12/2019
Résultat de l'exercice (en K€)	-8 582	- 890
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	3 579 441	3 579 441
Résultat de base par action (€/action)	-2,40	-0,25

Pour le calcul du résultat dilué par action, les obligations convertibles émises au cours de l'exercice 2020 n'ont pas été prises en compte car il n'existait pas de mécanisme de conversion automatique ou sur simple décision des porteurs des obligations et elles ont fait l'objet d'un remboursement avant même la fin de l'exercice 2020. Par conséquent, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Principes comptables

Une activité arrêtée ou en cours de cession est une composante du Groupe dont celui-ci s'est séparé (par sa vente ou d'une autre manière) ou qui est détenue en vue de sa vente.

Conformément à la norme IFRS 5, une activité abandonnée est définie comme une **composante** d'une entité dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui (IFRS 5.32) :

- représente une ligne d'activité ou une région géographique, principale et distincte.
- fait partie d'un plan unique et coordonné visant à se séparer soit d'une ligne d'activité soit d'une région géographique, principale et distincte ;
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

Une composante d'une entité comprend des activités et des flux de trésorerie qui peuvent être clairement distingués, sur le plan opérationnel et pour la communication d'informations financières, du reste de l'entité. En d'autres termes, une composante d'une entité aura été une unité génératrice de trésorerie ou un groupe d'unités génératrices de trésorerie lorsqu'elle était détenue en vue de son utilisation. (IFRS 5.31)

Le résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, une analyse détaillée de ce montant étant donnée ci-dessous. Le compte de résultat des exercices précédents fait alors l'objet de reclassements pour présenter sur une ligne distincte le résultat des activités arrêtées ou en cours de cession. Dans le tableau des flux de trésorerie, les flux liés à ces activités sont présentés de manière séparée des flux des activités poursuivies.

Lorsqu'un actif non courant ou un groupe d'actifs non courant ne remplit plus les critères d'actifs détenus en vue de la vente, ils cessent d'être classés dans cette rubrique.

Dans ce cas, ils sont évalués au plus bas entre :

- la valeur comptable avant classement de l'actif (ou groupe d'actif) comme détenu en vue de la vente, ajusté de tout amortissement qui aurait été comptabilisé si l'actif (ou le groupe d'actifs) n'avait pas été classé comme détenu en vue de la vente, et
- sa valeur recouvrable à la date de décision de ne plus vendre. La valeur recouvrable est la valeur la plus haute entre la valeur de marché nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.

Tout ajustement de la valeur comptable est inclus dans le compte de résultat des activités poursuivies de la période dans laquelle les actifs cessent d'être classés comme détenus en vue de la vente.

Dans le cadre du processus d'introduction en bourse sur le marché Euronext Growth de Paris de la Société, le Groupe a décidé de se séparer d'activités historiques non stratégiques (Legacy Transféré) pour concentrer l'essentiel des ressources dans le développement de l'activité Video et de ne conserver des activités historiques qu'en raison de leur effet de réseaux pour le développement de l'activité Video.

L'activité Legacy de la Société se décomposait en trois sous-activités distinctes les unes des autres et suivies par zones géographiques :

- l'activité de Personnalisation du Mobile (Mobile Content)
- l'activité Jeux Mobile (Games)
- l'activité Services aux entreprises (B2B)

Au sein de la sous-activité Personnalisation du Mobile, la Société a décidé de distribuer les opérations de la

zone géographique France, et de conserver pour l'heure celles de la zone Allemagne. Toutes les activités de Jeux ont également été distribuées.

Le 29 septembre 2020, le Groupe a procédé à un apport des actifs et passifs constitutifs de ces activités transférées au profit de la société Cellfish SAS, en échange d'actions ordinaires de la Société. La distribution aux actionnaires historiques de la Société des actions Cellfish a été effectuée le 24 novembre 2020.

7.1 Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession

Le résultat net des activités cédées s'établit comme suit pour les exercices 2020 et 2019 :

ACTIVITES ARRÊTEES OU EN COURS DE CESSION (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	3 649	10 744
Coût des ventes	-1 399	-3 427
Marge brute	2 251	7 317
Frais technologiques et développement	- 96	- 596
Frais de marketing et vente	21	-1 206
Frais généraux et administratifs	- 142	- 819
Résultat opérationnel	2 034	4 695
Coût de l'endettement financier net (1)	0	0
Autres produits et charges financières	0	0
Résultat financier	0	0
Résultat avant impôts	2 034	4 695
Résultat de l'opération de distribution des actions Cellfish (2)	-1 360	0
Charges d'impôts différés (3)	- 570	-1 315
Résultat net des activités cédées	105	3 380

En 2020, le compte de résultat inclut 11 mois de l'activité « Legacy cédé ».

(1) Le coût de l'endettement financier des activités arrêtées ou en cours de cession est nul pour les exercices 2020 et 2019. La structure d'endettement du Groupe est entièrement supportée par les activités poursuivies et l'activité Legacy cédée est intégralement autofinancée par ses résultats.

(2) Le Résultat de l'opération de distribution des actions Cellfish correspond à la quote-part de l'écart d'acquisition affectée à l'activité « Legacy cédé ».

(3) Une charge d'impôt théorique est calculée sur la base du résultat opérationnel déduction faite du résultat négatif de cession de l'activité de 1 360 K euros.

7.2 Trésorerie nette des activités arrêtées ou en cours de cession

Les flux de trésorerie nette des activités cédées s'établissent comme suit pour les exercices 2020 et 2019 :

en K€	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net des activités cédées	105	3 380
Elimination des amortissements et provisions	23	249
Charges d'impôt non payés	570	1 315
Autres charges sans incidence de trésorerie ⁽¹⁾	1 360	0
Total marge brute d'autofinancement	2 058	4 944
Variation des créances clients et dettes fournisseurs liées à l'activité	477	1 152
Flux net généré par les activités poursuivies	2 535	6 096
Flux net provenant des investissements des activités cédées	0	0
Flux net provenant du financement des activités cédées	0	0
Variation nette de la trésorerie des activités cédées	2 535	6 096

⁽¹⁾ En 2020, comprend la valeur nette comptable du goodwill cédé lors de l'apport partiel d'actif de l'activité Legacy cédé pour 1 360 K€

en K€	24/11/2020	31/12/2019
Créances clients et autres actifs	756	1 611
Dettes fournisseurs et autres passifs	238	616
Total	518	995

Les dettes fournisseurs et autres passifs du 24 novembre 2020 prennent en compte la facture non parvenue de la société Cellfish SAS (ex Cellfish) bénéficiaire de l'activité cédée au titre des revenus au-delà du 1^{er} juillet 2020 (rétroactivité de la cession au 30 juin).

7.3 Actifs et passifs destinés à être cédés

La cession de l'activité ayant eu lieu durant l'exercice 2020, aucun actif et passif destiné à être cédé n'a été comptabilisé au 31 décembre 2020.

NOTE 8 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Dans le cadre des arrêtés annuels, la Direction a estimé au mieux de sa connaissance qu'il n'existe pas d'engagements susceptibles d'avoir un effet significatif sur la situation financière actuelle ou future du Groupe, autres que ceux mentionnés dans cette note. Les engagements hors bilan sont recensés sur la base des engagements contractuels effectués dans le respect de la procédure d'engagement. Une validation est effectuée sur chacun des contrats par la Direction Juridique, Financière et Direction Générale.

Engagements donnés

ENGAGEMENTS DONNES (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
<i>Actifs donnés en garantie</i>		
Cautions et garanties bancaires données	0	5 500
Cautions locations immobilières	114	114
TOTAL	114	5 614

Engagements reçus

Aucun engagement reçu n'est recensé pour le Groupe sur les exercices clos au 31 décembre 2020.

NOTE 9 AUTRES INFORMATIONS

9.1 Gestion et évaluation des risques financiers

La Société peut se trouver exposée à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, elle met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

9.2 Risque de taux

Le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, notamment en raison de l'emprunt souscrit auprès d'un pool bancaire dont le taux d'intérêt est variable (cf. note 5.15). Cependant, le risque de taux est limité en raison du taux EURIBOR actuellement négatif, le taux résiduel est variable uniquement sur une plage de 0,5%.

9.3 Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Le Groupe est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque et dépôts à terme essentiellement) et de garanties financières données. Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif, celui-ci est principalement concentré sur les créances clients. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la juste valeur des flux nets à recevoir estimés par la Direction, en fonction des informations à la date de clôture.

Créances clients :

Les créances clients du Groupe proviennent essentiellement de prestataires de solutions de paiements (opérateurs télécoms, Google Pay, Apple Store, Amazon) en charge de collecter les paiements pour le compte des sociétés du Groupe auprès du client final. Bien que ces créances soient concentrées sur un nombre limité d'acteurs, le Groupe estime qu'il n'y a pas de risque significatif de recouvrement des créances d'exploitations pour les activités du groupe en raison de la solidité financière de ces opérateurs.

La ventilation des créances clients et comptes rattachés par échéance au 31 décembre 2020 est présentée dans la note 5.6.

9.4 Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux de change sur les transactions commerciales et financières qui sont effectuées dans une devise différente de la devise fonctionnelle de l'entité du Groupe qui les enregistre. Le risque de change est limité au délai d'encaissement (60 jours en moyenne) du chiffre d'affaires facturé aux clients et concerne principalement l'activité en Grande-Bretagne.

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2020 est facturé essentiellement en EUR (89,9%) et en GBP (9,9%).

9.5 Risque de liquidité

La trésorerie nette au 31 décembre 2020 s'élève à 14 957 K euros (cf. note 5.9). La continuité d'exploitation a été analysée (cf. note 2.1). La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère, au 31 décembre 2020, être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur les douze prochains mois.

Le Groupe serait toutefois en mesure de revoir la stratégie de croissance en limitant le développement de son activité à l'international, en négociant et en adaptant certains de ses engagements, en réduisant le rythme de lancement des chaînes SVOD, en diminuant significativement les investissements publicitaires impactant ainsi le volume de recrutement de nouveaux abonnés, et/ou en adaptant la taille de son effectif. Le Groupe estime que ces actions lui permettraient de ne pas être exposé à un risque de liquidité au cours des douze prochains mois.

Covenants financiers

La dette senior comporte plusieurs engagements financiers à respecter pour la Société. Au 31 décembre 2020, tous les engagements financiers ont été respectés.

9.6 Passifs éventuels

Principes comptables

Les passifs éventuels sont définis par la norme IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, comme étant :

- Soit des obligations potentielles résultant d'évènements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs évènements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ;
- Soit des obligations actuelles résultant d'évènements passés mais qui ne sont pas comptabilisées parce que : (i) il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre les obligations, ou (ii) le montant des obligations ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Aucun passif éventuel n'a été identifié au 31 décembre 2020.

9.7 Parties liées

Principes comptables

Selon la norme IAS 24, Information relative aux parties liées, une partie liée est une personne physique ou morale qui est liée à l'entité qui présente ses états financiers. Cela peut être n'importe laquelle des personnes suivantes :

- une personne ou une société qui exerce un contrôle sur le Groupe ;
- une entreprise associée du Groupe ;
- un membre important de l'équipe dirigeante de la Société (ou un membre de sa famille).

Une transaction avec une partie liée implique un transfert de marchandises, de prestations de services ou d'obligations entre le Groupe et la partie liée.

Les parties liées identifiées au 31/12/2020 sont les suivantes :

- Les filiales du Groupe (cf. note **3.2**)
- HLD Europe, actionnaire majoritaire de la Société

- Les dirigeants de la Société, soit le Président Directeur Général de la Société, les membres du Comité de Surveillance et les membres du Conseil d'Administration

9.7.1. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les filiales du Groupe ont été effectuées à des conditions normales du marché, c'est-à-dire comparables à celles qui seraient usuelles entre parties indépendantes.

Les principales prestations inter-sociétés se définissent de la façon suivante :

La Société met à disposition des filiales de distribution (Alchimie GmbH, Alchimie U.K) les services suivants :

- Mise à disposition de l'infrastructure technique et de la plateforme technologique mutualisée pour la réalisation, la maintenance, l'évolution, l'hébergement des services éditée et commercialisé par une filiale.
- Mise à disposition d'équipes techniques pour le développement spécifique de projets
- Mise à disposition de personnel dans les domaines du marketing, des ventes, Relation Client, Produit, Editorialisation, Business Intelligence, fonctions supports (Contrôle de gestion, Administration des ventes et des achats, comptabilités)

Alchimie Rights agrège des catalogues de vidéo et les met à disposition de la Société et de ses filiales en vue de leur éditorialisation et diffusion dans les différentes chaînes de vidéo à la demande.

Le Groupe n'a aucune transaction avec HLD Europe au sens de IAS 24.

9.7.2. Rémunération des dirigeants

Les dirigeants sont composés du Président et des membres du Comité de Surveillance (préalablement à la fusion-absorption de la société Aspin Management par la Société). La rémunération des dirigeants s'élève à 554 K euros au titre de l'exercice 2020.

Rémunération des dirigeants (Montants en K€)	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération fixe	374	365
Rémunération variable	160	125
Avantages postérieurs à l'emploi	9	6
Paievements fondés sur des actions	0	5
Avantages en nature	11	18
Total	554	519

9.7.3. Honoraires des Commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (Montants en K€)	Exercice 2020	Exercice 2019	
	EY	EY	Exelmans
Commissariat aux comptes	130	76	10
Services autres que la certification des comptes	147	0	0
TOTAL	277	76	10

Les services autres que la certification des comptes couvrent l'ensemble des diligences effectuées par E&Y et Autres durant l'exercice 2020 dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Alchimie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Alchimie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comme indiqué dans la note 5.1 « Ecart d'acquisition et tests de dépréciation » de l'annexe aux comptes consolidés, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Les tests sont réalisés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT, à laquelle l'actif se rapporte. Si le montant recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieur à sa valeur comptable, une perte de valeur est affectée en priorité à la réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs, et est comptabilisée dans le compte de résultat. Nos travaux ont consisté à apprécier la méthode utilisée, les hypothèses et les données sur lesquelles se fondent les estimations, et à revoir les calculs en résultant.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 27 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Jean-François Ginies

ALCHIMIE SA

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

BILAN

<i>en milliers d'euros</i>	Note	Brut	Amort. / dépréciation	2020	2019
Immobilisations incorporelles	1	6 617	4 131	2 487	2 155
Immobilisations corporelles	2	1 354	1 089	265	367
Immobilisations financières	3-4	8 890	2 508	6 382	4 097
Actif immobilisé		16 861	7 727	9 134	6 619
Créances clients & comptes rattachés	5	5 397	230	5 167	4 739
Autres créances	11	5 165	0	5 165	1 353
Valeurs mobilières de placement		118	0	118	118
Disponibilités		12 697	0	12 697	1 119
Actif circulant		23 378	230	23 148	7 329
Charges constatées d'avance	13	323		323	116
Charges à répartir sur plusieurs exercices	6	21		21	0
Ecart de conversion actif				0	0
TOTAL ACTIF		40 582	7 957	32 625	14 064
Capital	7			4 403	3 500
Primes				12 622	1 000
Réserves et report à nouveau				941	1 608
Résultat de l'exercice				-4 194	-667
Provisions réglementées				0	0
Capitaux propres	8			13 772	5 441
Provisions pour risques				0	0
Provisions pour charges				486	675
Provisions	9			486	675
Emprunts et dettes financières	10			9 893	1 500
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	11			6 146	4 178
Dettes fiscales et sociales	11			2 222	2 076
Autres dettes	12			107	194
Dettes				18 367	7 948
Produits constatés d'avance	13			0	0
Ecart de conversion passif	12			0	0
TOTAL PASSIF				32 625	14 064

COMPTE DE RESULTAT

<i>en milliers d'euros</i>	Note	2020	2019
Chiffre d'affaires	15	23 502	19 520
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges		67	0
Autres produits		1 316	892
Produits d'exploitation		24 884	20 412
Autres achats et charges externes		-19 773	-13 276
Impôts et taxes		-527	-397
Salaires		-4 872	-4 588
Charges sociales		-2 025	-1 967
Dotations aux amortissements		-565	-403
Dotations aux dépréciations et provisions		-535	-1370
Autres charges		-546	-242
Charges d'exploitation		-28 843	-22 243
Résultat d'exploitation		-3 958	-1 831
Produits financiers		7	1322
Charges financières		-371	-40
Résultat financier	16	-364	1282
Résultat courant avant impôt		-4 322	-549
Produits exceptionnels		159	5
Charges exceptionnelles		-62	-123
Résultat exceptionnel	17	97	-118
Participation des salariés			
Impôt sur les bénéfices	18	31	0
RESULTAT NET		-4 194	-667

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Présentation générale

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 22 avril 2021. Ces comptes sont présentés en milliers d'euros. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2. Faits significatifs de l'exercice

L'exercice 2020 a été marqué par les événements suivants :

- Au cours du second semestre 2020, la Société a lancé le processus d'introduction en bourse sur le marché Euronext Growth de Paris. Préalablement à l'introduction en bourse, la Société a effectué des restructurations au sein du Groupe.

- En date du 6 novembre 2020, il a été décidé de :

- o diviser par 35 la valeur nominale des actions de la Société avec une multiplication corrélative par 35 du nombre d'actions de la Société. Par conséquent, le capital de la Société était composé, à l'issue de cette décision, de 3 500 000 actions de 1 euro de valeur nominale ;
- o transformer la Société en société anonyme à Conseil d'Administration ;

sous condition suspensive du pricing de la Société (constatée le 24 novembre 2020) :

- o fusionner la société Aspin Management par voie d'absorption par la Société et augmenter le capital d'un montant nominal de 3 300 867 euros par émission de 3 300 687 actions ordinaires nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 1 euro chacune en rémunération des apports consentis. La prime de fusion liée à cette opération s'est élevée à 2 219 029 euros ;
- o réduire le capital social de la Société de 3 500 000 euros par annulation des actions auto-détenues en conséquence de la réalisation de la fusion. Ainsi, les 3 500 000 actions ordinaires de la Société détenues auparavant par Aspin Management ont été annulées.

- Le 13 novembre 2020, la Société Générale, en sa qualité d'agent, a accepté la demande de waiver adressée aux banques prêteuses autorisant les opérations juridiques relatives au processus d'introduction en bourse, la distribution des actions de la société Cellfish à ses actionnaires et l'augmentation de capital de la Société. Un gage-espèces a été mise en place à hauteur du capital restant dû en contrepartie.

- Le 19 novembre 2020, il a été proposé aux actionnaires détenant des actions de préférence de catégorie B autres qu'HLD Europe une offre de rachat des actions qui a été acceptée par l'ensemble desdits actionnaires pour un montant de 57 000 euros.

- Le 24 novembre 2020, il a été conclu une convention d'avance en compte-courant d'associé avec HLD Europe pour un montant de 7 983 780,58 euros faisant suite :

- o à l'annulation des actions de préférence de catégorie A et B détenues par HLD Europe dans la société Aspin Management absorbée par la Société, et
- o au remboursement des obligations convertibles en actions ordinaires émises par Aspin Management le 28 avril 2020 pour un montant de 3 000 000 euros au bénéfice de HLD Europe.

Le compte courant est rémunéré au taux d'intérêt annuel de 5% jusqu'à l'échéance (4 ans). Un remboursement d'au moins 10% hors intérêts est prévu à chaque date d'anniversaire.

- Le 27 novembre 2020, il a été décidé :
 - o de constater la réalisation de l'augmentation de capital par voie d'offre au public d'un prix unitaire de 16,20 euros (prise d'émission incluse) avec une création de 1 102 135 actions nouvelles de 1 euro chacune de montant nominal et une prime d'émission de 16 752 452 euros. Les frais externes directement attribuables à l'opération de capital s'élèvent à 912 milliers d'euros et ont été comptabilisés en diminution de la prime d'émission ;
 - o d'approuver la conclusion du contrat de liquidité entre la Société et Gilbert Dupont.
- En complément des opérations juridiques préparatoires au processus d'introduction en bourse sur le marché Euronext Growth, il a été décidé, le 6 novembre 2020, l'apport partiel d'actifs de la branche complète et autonome d'activité « Personnalisation du mobile et Jeux, Legacy Cédé » à la société Cellfish SAS avec effet rétroactif au 1er juillet 2020 et la distribution aux associés de la Société des actions composant l'intégralité du capital social de Cellfish, dont les intérêts minoritaires avaient préalablement été acquis par la Société, par imputation sur la prime d'émission.
- Ainsi, le Groupe a conservé les activités historiques, « Legacy Conservé », qui ne nécessitent pas d'investissement avec une allocation de ressources marginale. Ces activités conservées constituent par leur clientèle un potentiel de développement commercial de l'activité Video au centre de la Stratégie du Groupe
- .
- Dans le cadre de la distribution des actions composant le capital social de la société Cellfish à ses actionnaires, autorisée par le Conseil d'Administration du 24 novembre 2020, la Société a procédé dans les comptes consolidés à la dépréciation du goodwill des actifs concernés « Legacy » dans les comptes au 31 décembre 2020, pour un montant de 1360K euros. L'écart d'acquisition de l'activité Legacy a été évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de l'activité conservée (les valeurs relatives ont été calculées sur la base des cash-flows depuis le 1er juillet 2020 et futurs). Selon cette méthodologie, il a été estimé que les valeurs relatives de l'activité Legacy cédée et de l'activité Legacy conservée étaient de 50%/50%.

3. Notes sur certains postes du bilan et du compte de résultat

Note 1 | Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Marques	495			495
Logiciels, licences	2 259	1 264		3 523
Fonds commerciaux*	2 596			2 596
Autres immob. Incorporelles	4			4
TOTAL	5 354	1 264	0	6617

Amortissements

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2019	Dotation	Reprise	31/12/2020
Marques		-493		-493
Logiciels, licences	-739	-439		-1 178
Fonds commerciaux	-2 455			-2 455
Autres immob. Incorporelles	-4			-4
TOTAL	-3 199	-932	0	-4 131

Le détail des fonds commerciaux au 31 décembre 2020 est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
GIEOG	634	634	0
PLURIMEDIA SPECTACLES	17		17
TEVOLUTION	10		10
CSNT	519	519	0
CELLFISH4MEDIA	1 302	1 302	0
TV PLAYER	114		114
TOTAL	2 596	2 455	141

Note 2 | Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Agencements et installations	378			378
Matériels et mobiliers de bureau	1 928	33	-986	976
TOTAL	2 307	33	-986	1 354

Amortissements

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2019	Amortissement	Reprise	31/12/2020
Agencements et installations	-140	-42		-183
Matériels et mobiliers de bureau	-1 799	-84	977	-906
TOTAL	-1 940	-126	977	-1 089

Note 3 | Immobilisations financières

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Titres de participation	6 592	280	-	6 871
Créances rattachées à des part.	-			-
Actions propres	-	401	-	172
Autres immobilisations financières	13	1 834	-	1 846
TOTAL	6 605	2 515	-230	8 890

La variation sur les titres de participation est détaillée ci-après.

La Société détient 12 540 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidités valorisées à 172 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Le solde des 69 milliers d'euros du contrat de liquidité est inclus dans la trésorerie de la Société.

L'augmentation des titres de participation se décomposent en 200 K euros pour Alchimie U.K et 80 K euros pour The Artist Academy (non consolidée en raison de la détention de 2,31%). Ces titres de participation étaient détenus par Aspin Management.

Détail des titres de participation

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Alchimie GmbH (ex-Cellfish GmbH)	3 283			3 283
Alchimie Rights	3 308			3 308
The artiste Academy	0	80		80
Alchimie U.K.		200		200
Cellfish SAS (ex-Elxir)		598	-598	-
TOTAL	6 592	878	-598	6 871

Note 4 | Dépréciations d'actifs

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
Titres de participation	2 508			2 508
Créances rattachées à des part.				0
Actions propres				0
TOTAL	2 508	0	0	2 508

Dépréciations des titres de participation

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Alchimie Rights	-2 508			-2 508
TOTAL	-2 508	0	0	-2 508

Note 5 | Créances clients

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Clients	4 059	3 321
Clients - Factures à établir	1 338	1 648
Dépréciation des créances clients	-230	-230
TOTAL	5 167	4 739

Note 6 | Charges à répartir sur plusieurs exercices

La Société a opté pour l'inscription des frais liés à la souscription des financements bancaires obtenus au 1^{er} juillet 2016 au poste charges à répartir sur plusieurs exercices.

La dotation de l'exercice s'élève à 21 milliers d'euros. Le solde du poste s'établit à 21 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Note 7 | Capital social

Composition du capital

Le capital de la Société s'élève à 4 402 882 euros au 31 décembre 2020, composé de 4 402 882 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

Date	Libellé	Nombre d'actions	Nominal (€)	Capital (K€)
31/12/2019	Capital Alchimie SA	100 000	35	3 500
06/11/2020	Division du nominal des actions Alchimie SA par 35	3 500 000	1	3 500
24/11/2020	Fusion Aspin Management dans Alchimie SA			
	Augmentation du capital d'Alchimie SA pour rémunération des actionnaires d'Aspin Management	3 300 687	1	3 301
	Annulation actions propres Alchimie SA	-3 500 000	1	-3 500
	Capital social après fusion Aspin Management dans Alchimie SA	3 300 687	1	3 301
27/11/2020	Augmentation de capital lié à l'introduction en bours	1 102 135	1	1 102
	Capital social Alchimie SA au 31 décembre 2020	4 402 822	1	4 403

Variation du capital au cours de l'exercice

Le 27 novembre 2020, le Conseil d'Administration de la Société a constaté la réalisation d'une augmentation de capital par voie d'offre au public par émission de 1 102 135 actions nouvelles au prix unitaire de 16,20 euros (prise d'émission incluse) dont 1 euro de valeur nominale chacune et une prime d'émission globale de 16 752 452 euros. Les frais externes directement attribuables à l'opération de capital se sont élevés à 912 milliers d'euros et ont été comptabilisés en diminution de la prime d'émission.

Note 8 | Capitaux propres

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2019	Affectation du résultat	Augment. de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres variations	31/12/2020
Capital social	3 500		4 403	-3 500			4 403
Prime d'émission	1 000		16 752	-3 624		-1 507	12 622
Prime d'apport	0		2 219	-2 219			0
Réserves	351						351
Report à nouveau	1 258	-667					591
Résultat de l'exercice	-667	667			-4 194		-4 194
Provisions réglementées							0
TOTAL	5 441	0	23 374	-9 343	-4 194	-1 507	13 772

Les augmentations de capital sont décrites en notes 2.1, 2.5 (Faits significatifs) et 7 (Capital social).

Note 9 | Provisions

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2019	Dotations	Reprises	31/12/2020
Provisions pour risques				0
Provisions pour charges	675	21	-210	486
TOTAL	675	21	-210	486

Note 10 | Emprunts et dettes financières

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	31/12/2019
Emprunts auprès des établissements de crédits	1 846	929	917		0
Découverts, concours bancaires					0
Actionnaires - comptes courants	8 047	798	7 249		1 518
Groupes – comptes courants					
TOTAL	9 893	1 727	8 166	0	1 518

Emprunts auprès des établissements de crédits : la Société a obtenu un waiver des banques pour ne pas constater l'exigibilité immédiate de la dette senior, avec la mise en place d'un gage espèce du montant du capital restant dû de cette dette

Note 11 | Etat des créances et des dettes

Etat des créances par échéance

<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Dépôts et cautionnements	2 018	2 005	13	
Fournisseurs	53	53		
Clients	5 397	5 397		
Personnel et comptes rattachés	33	33		
Etat - Impôts sur les bénéfices (1)	404	246	158	
Etat - TVA	1 059	1 059		
Etat - Autres impôts, taxe et versement assimilés	381	254	127	
Compte courant entreprises liées	2 919	2 919		
Autres créances (2)	316	316		
Charges constatées d'avance	323	323		
TOTAL	12 903	12 605	298	-

(1) Les créances d'impôt sur les bénéfices vis à vis de l'Etat correspondent aux :

A défaut d'imputation sur des dettes d'impôt-sociétés à devoir par la Société, les crédits d'impôt originaires de 2017 à 2018 sont ventilés par échéances de remboursement.

(2) Le poste Autres créances comprend pour l'essentiel les créances d'affacturage pour 300 milliers d'euros

Etat des dettes par échéance

<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs	6 146	6 146		
Personnel et comptes rattachés	752	752		
Dettes sociales	723	723		
Etat – Impôts sur les bénéfices				
Etat – TVA	666	666		
Etat – Autres impôts et taxes	80	80		
Autres dettes	107	107		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	8 474	8 474		

Note 12 | Autres dettes

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Avances et clients créditeurs		
Clients - avoirs à établir	107	146
Intégration fiscale		18
Autres dettes opérationnelles		
TOTAL	107	164

Note 13 | Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 0 milliers d'euros.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 323 milliers d'euros et correspondent principalement à :

- Loyer : 166 milliers d'euros,
- Frais d'infrastructure technique : 104 milliers d'euros.

Note 14 | Produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Clients - Factures à établir	1 338	1 648
Fournisseurs – Avoir à recevoir	51	24
Organismes sociaux – divers à recevoir		
Etat – divers à recevoir	343	-
TOTAL	1 732	1 672

Charges à payer

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts courus à payer et CB différées	12	
Fournisseurs - Factures non parvenues	3 788	2 544
Clients – Avoirs à établir	107	146
Personnel - Congés payés	409	316
Provision primes et frais à verser	307	302
Provision charges sociales sur congés à payer	184	142
Provision charges sociales sur primes	137	134
Personnel - Autres charges sociales à payer	36	44
Etat - Charges à payer	9	14
Divers – à payer		
TOTAL	4 988	3 642

Note 15 | Ventilation du chiffre d'affaires

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
France	14 102	13 516
Export	9 400	6 005
TOTAL	23 502	19 520

Note 16 | Résultat financier

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Dépréciation nette des titres de participation		1 300
Autres dépréciations financières		
Reprise sur autres immobilisations financières		
Charges d'intérêts	-308	-9
Autres charges financières		
Dividendes reçus		4
Revenus des créances financières des entités liées		
Commissions de non-utilisation de lignes de crédit et coûts des swap		
Pertes nettes de change	-56	-13
TOTAL	-364	1 282

Note 17 | Résultat exceptionnel

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2019
Perte nette sur rachat d'actions propres	-37	
Charges de restructuration (1)		
Dotations aux amortissements dérogatoires		
Dotations aux provisions et dépréciations exceptionnelles	143	-118
Autres coûts non courants (nets de reprise de provisions)	-9	
Autres produits non courants		
TOTAL	97	-118

Note 18 | Impôts sur les bénéfices – déficits fiscaux reportés

Au 31 décembre 2020, la Société dispose de déficits reportables sans limitation de durée :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020
Déficits reportables antérieur généré dans le groupe	933
Déficits reportables de l'année généré dans le groupe	4 073
TOTAL	5 006

ddd

Note 19 | Engagements financiers hors bilan

Engagements donnés

Bail commercial

La Société a signé le 18 septembre 2017 un bail commercial 12 ans à date d'effet au 1er janvier 2018 d'une surface de 1775 m² de bureaux pour un loyer annuel HT et hors charges de 457 milliers d'euros avec la possibilité de résilier par période triennale.

Prêt bancaire

Conformément au contrat de financement bancaire signé en juillet 2016, la Société a consenti un nantissement de titres de ses filiales Alchimie (nantissement levé dans le cadre de l'IPO).

TV4 Entertainment

Le 15 Mars 2021, la Société a fait l'acquisition de plusieurs actifs de TV4 Entertainment aux Etats-Unis. Un complément de prix a été consenti correspondant à 3% du résultat net cumulé de la filiale sur une période de 5 ans excluant toute refacturation de management fees de la Société.

Engagements reçus

Néant

Note 20 | Rémunération des organes de direction

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31/12/2020</i>
Rémunération fixe	374
Rémunération variable	160
Avantages postérieurs à l'emploi	9
Avantages en nature	11

Note 21 | Ventilation de l'effectif moyen

Les effectifs de la Société s'élèvent à 103 personnes au 31 décembre 2020.

<i>Effectif</i>	<i>fin de période</i>	<i>moyen</i>
Cadres	89	75
Employés	14	13
TOTAL	103	88

Note 22 | Evènements postérieurs à la clôture

Acquisition d'actifs de la société TV4 Entertainment

Le 15 mars 2021, la Société a fait l'acquisition de plusieurs actifs de TV4 Entertainment aux US. La société a racheté 9 chaînes SVOD (Inside Outside, Nautical, Motorland,...) distribuées sur Amazon Channels et Roku principalement avec 15 000 abonnés total représentant un peu moins de 1 million de dollars de chiffre d'affaires. Une filiale a été créée pour héberger ces actifs, commercialiser l'application TVPlayer sur le marché et mettre en place une équipe Alchimie issue de membres de TV4 et de nouvelles recrues.

Crise sanitaire liée au Covid-19

En 2020, le Groupe a su réagir très rapidement en mettant en place une organisation agile basée à 100% sur le télétravail. Les outils étaient déjà en place et avaient été testés lors des grèves de décembre 2019. Toutes les décisions d'organisation ont toujours été prises en privilégiant la santé des différents collaborateurs.

La pandémie a été un révélateur et un accélérateur de la transformation des usages consommateur qui étaient déjà engagés. Les services de vidéo à la demande ont bénéficié pleinement du premier confinement qui a créé une situation unique de consommation de divertissement. L'impact a été néanmoins beaucoup moins marqué lors des étapes suivantes de l'épidémie.

Un an plus tard, même si la crise sanitaire de la Covid-19 est plutôt favorable pour la vidéo en général, il est à noter qu'elle génère une usure qui met à rude épreuve la gestion des projets en interne et en externe et ralentit des prises de décisions ou des opportunités commerciales notamment avec les très grandes organisations.

Note 23 | Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 130 milliers d'euros HT pour l'exercice 2020 au titre des prestations d'examen et de certification des comptes annuels et consolidés.

Note 24 | Tableau des filiales et participations

La Société présentant des comptes consolidés, les informations relatives aux valeurs brutes et valeurs nettes comptables des titres sont présentées de manière regroupées.

Renseignements détaillés sur les filiales et participations

en milliers de la devise locale	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital et résultat net	quote-part du capital détenue	CA 2020	Résultat 2020	Prêts et avances consentis
Filiales (détenues à + de 50%)							
Alchimie GmbH	EUR	828	60	100%	14 915	1 774	
Alchimie Rights	EUR	50	258	100%	3 136	78	
Alchimie U.K.	GBP	169	-500	100%	1 785	-3 210	2 587

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Alchimie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Alchimie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement » de l'annexe aux comptes annuels expose que la valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Des provisions pour dépréciation sont constituées en raison des moins-values latentes lesquelles sont généralement estimées à partir d'une étude de l'année écoulée et des perspectives attendues sur les années futures.

Nous avons examiné la documentation disponible et apprécié la pertinence des évaluations retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 27 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Jean-François Ginies